

Mesdames, Messieurs bonjour, je déclare la séance ouverte et je demande à Patrice MILLET, Directeur Général des Services de procéder à l'appel.

Monsieur MILLET, procède à l'appel.

Le quorum est atteint, je vous propose de désigner Monsieur Philippe OLLIVIER comme secrétaire de séance.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

Bravo, pour votre unanimité, je savais que vous étiez quelqu'un de sympathique.

Je vous demande de rajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Installation de Monsieur Didier LESAGE au sein du Conseil Municipal

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Avis du Conseil Municipal sur le redécoupage des cantons de la Ville d'Hyères

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉES A L'UNANIMITE (44 VOIX)

Je vous informe qu'à la suite de la réception de la version définitive de la convention, il est porté à votre connaissance les modifications de la **délibération N°18** dont la version finale vous a été distribuée. A savoir; le montant initial de 686 045 € est porté à 703 264,08 € sur la période globale des 3 ans de conventionnement. Vous trouverez également en pièce jointe la convention signée par le FIPHFP. C'est cette convention que je vous demande de m'autoriser à signer. Pour rappel, l'ensemble des documents annexes est disponible à la Direction des Ressources Humaines.

Je vous informe également que la **délibération n° 37** COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Propriétés communales-cession des parcelles cadastrées EX n°34 et EX n°35 route de Giens a fait l'objet de compléments et que la délibération modifiée va vous être distribuée.

Afin de clore cette dernière séance du Conseil Municipal de l'année 2013, je vous invite tous à prendre le verre de l'amitié dans la salle de réception du 4^{ème} étage.

Conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous ai adressé, avec le dossier de séance, les décisions que j'ai prises par délégation. Je vous demande si elles appellent de votre part, des questions ou des observations ?

S'il y a des questions spéciales, vous prendrez contact avec Madame DURAND.

AFFAIRE N° 60 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Installation de Monsieur Didier LESAGE au sein du Conseil Municipal

M. LE MAIRE : A qui je souhaite la bienvenue au sein de notre Conseil Municipal. Je vous informe que Monsieur Didier LESAGE était sur la liste « Ensemble pour Hyères et pour Demain » que je conduisais en mars 2008. Monsieur Didier LESAGE a accepté de siéger en remplacement de Monsieur Jacques LOBRY, qui vous le savez, a récemment démissionné. Donc, Didier LESAGE, je ne vais pas vous raconter ma vie, ni la sienne, mais simplement lui souhaiter la bienvenue en rappelant que c'est un vieil ami de 30 ans.

Je voulais rappeler que j'ai fait du vélo avec lui à l'époque, mais on va dire : « avec le ventre qu'il a, on ne va pas le croire » mais, enfin on en a fait, c'est vrai et l'on montait le Mont des Oiseaux, à l'époque, Didier je suis fier de t'accueillir au sein de cette noble assemblée, en fin de mandat mais tu auras l'occasion de siéger à nouveau, bien sûr, en ce début d'année 2014, je te passe, si tu veux la parole.

M. LESAGE : Mesdames et Messieurs, bonjour, je m'appelle Didier LESAGE, je suis né en 1951 à Poitiers, je suis marié et j'ai deux enfants. Je suis venu très jeune dans le Sud de la France, puisque mes parents étaient fonctionnaires de l'Education Nationale, je me suis retrouvé successivement en Corse, puis à Digne dans les Alpes de Haute Provence, et je suis arrivé à Hyères en 1971, Ville que je n'ai quasiment pas quittée depuis. Suite à mes études supérieures sur Aix en Provence et Toulon, je suis parti quelques mois sur Paris, premier travail oblige, c'est souvent le cas malheureusement, et dès que j'ai pu revenir dans le Sud, je suis revenu sur Hyères.

J'ai travaillé successivement dans un Etablissement financier et en 1996, j'ai rejoint l'équipe d'encadrement de la Régie Mixte des Transports Toulonnais qui deviendra par la suite le réseau Mistral lors de la création de TPM. Je suis resté à ce poste jusqu'à vendredi dernier, le hasard du calendrier, date à laquelle j'ai fait valoir ma demande de retraite.

Sinon au niveau associatif, cela fait plus de vingt ans que je travaille avec la Ville sur les associations, en particulier, le festival de la BD, que beaucoup ont connu et qui était à l'époque dirigé par un certain Jacques POLITI, qui m'avait demandé de venir avec lui, ainsi que Jacques BERTOLOTTI, de reprendre le créneau, le bâton de maréchal du Festival de la BD et cela, nous l'avons fait durant plusieurs années.

Ensuite j'ai œuvré pour l'association qui a fait les livres d'histoire sur Hyères, 2000 ans d'histoire et plus récemment la BD sur l'histoire d'Hyères, à la demande de Monsieur RITONDALE et cela a été, je crois, un de ses derniers plaisirs de voir l'apparition de cette bande dessinée avant son départ.

Je suis toujours membre actif de l'orchestre symphonique Hyérois.

Je rentre pour une courte durée, c'est vrai, que je serai certainement, ici, le seul à avoir un mandat aussi court, mais en même temps, j'ai une pensée pour Monsieur Jacques LOBRY qui n'est pas parmi nous, bien sûr aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention, et je rends la parole à Monsieur le Maire.

Applaudissements

M. LE MAIRE : Je ne vais pas revenir sur les circonstances du départ de mon ami Jacques LOBRY, mais je voudrais simplement rendre un hommage à son courage, c'est quelqu'un qui a le courage de ce qu'il pense et de ce qu'il fait, sachez simplement que Jacques LOBRY est toujours à mes côtés et vous aurez sûrement dans les semaines à venir, l'occasion de remarquer que c'est la vérité. Merci.

Applaudissements

DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

AFFAIRE N° 1 - FINANCES - Impôts directs locaux - Fixation des taux pour 2014

M. LE MAIRE : Je vous propose pour la quatrième année consécutive un taux qui n'évolue pas, cette année encore, donc le taux définitivement fixé pour la taxe d'habitation est de 17,18 % - le foncier bâti est de 22,76 % - et le foncier non bâti est à 80,43 %.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX
2 ABSTENTIONS : Mme MOIZAN – M. NOYER
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 2 - FINANCES - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères –
Fixation du taux pour 2014**

M. LE MAIRE : Il est proposé pour l'année 2014 de maintenir le taux appliqué en 2013 soit 12,14 %.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX
2 ABSTENTIONS : Mme MOIZAN – M. NOYER
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 3 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Ville d'Hyères les
Palmiers – Budget primitif - Exercice 2014**

M. LE MAIRE : Il y a quelques semaines c'était à la fin du mois de novembre dernier, nous avons débattu de l'orientation budgétaire, aujourd'hui, il convient d'entrer dans le vif du sujet avec le vote du budget.

Je l'ai dit il y a un mois, et je le redis aujourd'hui, les prochaines échéances municipales ne doivent pas constituer un frein à l'action publique. Le vote du budget en décembre permet ainsi d'aborder l'année 2014 de manière franche et sereine, et ainsi il va permettre à nos services de travailler rapidement et de lancer les projets de l'année à venir sans attendre d'une part, et d'autre part, cela permet également de ne pas pénaliser la vie associative, économique, culturelle et sportive puisque ce budget s'appliquera dès les premiers jours de 2014.

En cette période où toutes les collectivités territoriales connaissent une baisse de leurs ressources, il convient de placer ce budget sous le signe de la prudence, du réalisme mais de l'ambition, tout en ayant à l'esprit qu'un budget se construit pour les douze mois qui viennent, mais doit aussi anticiper l'avenir.

Il convient, tout d'abord, d'observer quels sont les grands équilibres de fonctionnement de ce budget 2014, avec 93 300 000 €, c'est donc un budget de fonctionnement en légère hausse par rapport à l'an passé où il était de 92 300 000 €.

Avec quatre gros postes en recettes, celui des impôts et taxes pour 67 700 000 €, ce qui représente 73 %, les dotations et subventions pour 18 000 000 €, 19 %, les produits des services 6 200 000 €, 7 %, et les autres produits de gestion avec 1 000 000 €, 1%.

A la rubrique dépenses, il y a cinq gros postes, à savoir : les charges de personnel avec 43 200 000 €, ce qui représente 46 % et c'est en légère baisse par rapport à 2013, et ce malgré l'effet GVT et c'est une baisse pour la seconde année consécutive. Ensuite, les charges à caractère général de 25 900 000 €, 28 %, autres charges de gestion (subventions au CCAS, aux associations et SDIS) pour 16 100 000 €, soit 20 %, les atténuations de produits, c'est-à-dire reversement de la taxe de séjour, l'amende SRU, etc. pour 2 000 000 € et enfin les charges financières, pour 1 000 000 €.

Que faut-il retenir de tout cela ? Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 88 000 000 € et que la Ville va dégager cette année un autofinancement de près de 4 900 000 €, un des meilleurs résultats de notre mandat. Sur 88 000 000 € de dépenses, 60 000 000 € sont des dépenses obligatoires (ressources humaines, contingents obligatoires, marchés publics, etc.).

On peut considérer que 68 % des dépenses de fonctionnement sont rigides, cela nécessite une gestion de plus en plus optimisée afin de maintenir un haut niveau de services aux Hyérois. Les marges de manœuvre sont faibles. Elles sont d'autant plus faibles que c'est dans ces dépenses non rigides, que l'on trouve les services aux Hyérois, ceux que l'on pourrait supprimer parce qu'ils ne sont pas « d'une nécessité absolue », exemple : les navettes. Mais, pourtant doit-on les supprimer ? Bien entendu, non. Ces dépenses, c'est comme un budget familial, celui de la ménagère avec les dépenses rigides : le loyer, les crédits, l'eau l'électricité, le téléphone, l'entretien de la voiture, etc. Et, il y a les dépenses non rigides avec les loisirs et voyages, bref, celles qui changent vraiment le quotidien.

Sur cette nouvelle page, vous pouvez observer ce beau « camembert » qui représente les différents postes de dépenses de la Ville par politique publique. C'est ici un moyen de voir clairement quelles sont nos priorités pour l'année à venir avec les services urbains et l'environnement pour 24 % des dépenses de fonctionnement, contre 17 % pour la moyenne nationale qui est en fait la traduction de nos services de proximité et de propreté, la sécurité avec 10 % des dépenses contre seulement 4 % sur le plan national. Oui, je continue à l'affirmer, la sécurité est l'une de nos priorités avec la création d'un Hôtel de Police, l'augmentation des effectifs de 55 à 70 agents, mise en place d'un réseau de plus de 90 caméras, l'opération « tranquillité vacances », l'opération « voisins vigilants », lutte contre les gens du voyage.

C'est aussi l'enseignement avec 10 %, c'est la moyenne nationale, il faut évoquer aussi la réforme des rythmes scolaires qui va coûter à la commune 600 000 € par an, certes que 200 000 € pour l'année 2014, puisque l'application de ce décret n'aura lieu que pour la rentrée de septembre 2014. Sur ces 600 000 € seulement 200 000 € d'aides de l'Etat uniquement pendant deux ans. La jeunesse et les sports représentent 11 %, contre 9 % sur le plan national, les interventions sociales et la santé : 9 % contre 7 % sur le plan national, la culture 7 %, l'animation 3 % et nous sommes loin du 1 % culturel de l'Etat. Action économique, 3 % au lieu de 1 %, en moyenne nationale, les services généraux, 22 % inférieurs à la moyenne car nous avons peu d'emprunts à rembourser et que les intérêts sont à des taux avantageux.

Il me semble important de rappeler les caractéristiques géographiques de notre commune, car, au-delà de l'aspect paysager qui lui donne un atout indéniable, cela a une incidence forte sur la gestion du quotidien. Prenons un simple exemple, la Ville de Paris intramuros, c'est 10 000 hectares, Hyères c'est 13 200 hectares, 30 % de plus. La population de Paris intramuros c'est à peu près 2 000 000 d'habitants, Hyères c'est moins de 60 000 habitants. Donc, vous comprendrez fort justement que cela ne génère pas les mêmes ressources.

Autre exemple : prenons le cas de la Commune de la Seyne, elle a une population légèrement supérieure à la nôtre mais, une superficie six fois inférieure, cela génère des coûts de fonctionnement bien moindres sur la commune de La Seyne.

Hyères c'est 59 Km de côtes sans compter les îles, alors si l'on s'amuse à comparer ces 59 Km de côtes aux plus de 500 Km de côtes varoises et aux 5 000 Km de la côte nationale, on se rend compte qu'à elle seule, la Commune d'Hyères représente 1 % de la côte de la France Métropolitaine. Hyères c'est aussi 280 Km de routes, plus 103 Km de chemins privés. Hyères ce sont aussi des sites naturels, divers et variés qu'il faut entretenir, c'est aussi 24 Km de plages, un patrimoine historique et naturel important, des équipements de qualité, la piscine, la médiathèque, entre autres, des services à la population, Mairie Plus, le PAD, le Pass Séniors, les écoles municipales de sports gratuites pour les enfants. Tout ceci a un coût qu'il faut prendre en compte, car, rien n'est gratuit, ce qui est gratuit est en fait pris en charge par la collectivité et donc par nous tous.

Un zoom sur la sécurité, augmentation des effectifs de la Police Municipale, 100 agents dont 70 en tenues (55 en 2008), extension de la vidéo-protection on passe de 19 caméras à 90 qui fonctionnent 24/24 heures. La sécurité reste notre priorité pour 2014 avec 9 000 000 € de budget.

La masse salariale, c'était 51 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2008, aujourd'hui en 2013, elle représente 48 %, cela représente 3 points de moins en 5 ans et depuis 2012, la valeur brute a même baissé puisque on était à 44 500 000 € en 2012, on passe à 43 400 000 € en 2013 et à 43 200 000 € en 2014

Et ceci, bien entendu sans avoir touché aux avantages du personnel, bien au contraire, car en plus des avantages qu'ils avaient lorsque nous sommes arrivés aux affaires en 2008, nous avons ajouté la mise en place des tickets restaurants qui en fait correspond à de l'argent injecté dans l'économie locale et aussi la résorption de l'emploi précaire. C'est peut être la première fois dans l'histoire d'Hyères que le montant de la masse salariale baisse pour la deuxième année consécutive. C'est aussi probablement la première fois que les effectifs sont moins élevés en fin de mandat qu'au début, en 2008 il y avait 1 069 agents, en 2014 ils sont 1 030 avec la titularisation des emplois précaires, cela représente une trentaine de titularisations, si mes souvenirs sont exacts.

Le détail des dépenses de fonctionnement. Les subventions aux organismes publics avec principalement le CCAS. C'est ici un véritable effort, je dirais même plus, une véritable volonté, d'action sociale de la Ville, mais j'y reviendrai.

Les subventions aux associations sont maintenues, là aussi c'est un effort considérable, surtout quand les autres collectivités les baissent. C'est une contribution à l'action sociale culturelle et sportive des associations sur notre ville, je voudrais en profiter pour les remercier toutes et remercier aussi, en particulier, les bénévoles qui les animent.

Contingents et participations obligatoires, c'est à 90 % les 3 500 000 € SDIS, aujourd'hui, cela représente une ligne de plus de 3 500 000 € « noyée » dans le budget et je soutiens la proposition du Président LANFRANCHI qui voudrait que soit recréée une ligne SDIS sur la feuille d'impôts afin de donner plus de lisibilité à ce service et à son coût.

L'action sociale, la Ville a en effet confié la gestion de son action sociale au C.C.A.S. Les tout petits avec les crèches, nos aînés avec les repas à domicile, le foyer des Mûriers, le service handi-taxi, les assistantes sociales et le périscolaire pour nos enfants.

Il faut rappeler qu'entre 1968 et 2013, la population est passée de 34 875 à 55 906 habitants, soit une augmentation de plus 60 %, bien au-delà de la progression nationale qui est de 25 %. La proportion des personnes de plus de 60 ans est de 30 %, et le grand âge, c'est-à-dire plus de 75 ans est nettement supérieur à la moyenne métropolitaine puisque nous sommes à 12 % contre 8%, notamment dans le centre ville et le quartier de la Gare. Hyères choisit donc de répondre à la question de la dépendance avec un haut niveau d'équipement des quartiers, critère essentiel pour la qualité de vie au quotidien et plus de 7 000 000 € pour sa politique sociale et familiale.

Nous avons parlé des dépenses, à présent il faut se pencher sur les recettes de fonctionnement.

La dotation globale de fonctionnement va encore baisser de 900 000 € en 2014, elle fait suite à une baisse de 300 000 € en 2013. En deux ans, on a perdu 1 200 000 € que nous ne récupérerons pas de la part des services de l'Etat.

Pour information, si on devait compenser cette baisse par l'impôt, il faudrait les augmenter de 4 %. Une fois de plus, l'Etat se désengage, les aides baissent et on nous impose de nouvelles dépenses, par exemple les rythmes scolaires.

Qu'avons-nous en plus ? Nous avons la légère hausse de 300 000 €, grâce à la subvention MED-3R et je remercie le service Europe dirigé par Madame LANCRY qui a obtenu ces 300 000 €.

Les compensations fiscales de l'Etat baissent de 55 000 €. En conclusion, on va dire qu'une ville ne se gère plus comme il y a vingt ans, il faut aujourd'hui s'adapter, il faut faire mieux avec moins et je pense que lorsque la crise sera terminée, cela sera toujours pareil, cela ne changera plus.

Les impôts et taxes, les recettes des impôts locaux sont en hausse de presque 1 000 000 €, cela est dû à l'augmentation des bases plus l'augmentation, celles qui sont votées lors du budget de l'Etat par l'Assemblée Nationale, donc, on va dire merci Monsieur le Député, mais aussi augmentation du nombre de foyers fiscaux. D'autre part, et je vais le signaler pour certains esprits chagrins, il y a aussi les dotations communautaires en hausse cette année de plus de 300 000 € donc, un nouveau geste de l'agglomération envers Hyères. La TEOM augmente aussi légèrement avec l'augmentation des bases et le nombre de foyers fiscaux, les produits des jeux sont en baisse de 300 000 € avec un contexte actuel morose, mais aussi l'ouverture de casinos concurrents, je crois qu'il y a Sanary, La Seine sur Mer. Les droits de mutations sont eux aussi en baisse de 250 000 €, conséquence du ralentissement de l'activité immobilière et malgré ce contexte de crise, comme je vous l'ai dit, la volonté de la municipalité cette année encore est de ne pas augmenter le taux des impôts locaux et ce pour la quatrième année consécutive.

Les grands équilibres en matière d'investissement, c'est un total de 28 919 279 € avec en dépenses d'équipement 85 % et 9 % de remboursement du capital de la dette. En recettes, il y a un autofinancement propre à l'exercice de 18%, un emprunt pour 18 %, les subventions extérieures pour 10 % et les dotations et fonds propres pour 54 %. Il faut remarquer que l'autofinancement et l'emprunt s'équilibrent, ce qui est, soit dit en passant, remarquable. On va donc féliciter, au moins pour cela, Madame la Directrice des finances.

Les dépenses d'équipement, comme vous pouvez le constater, avec les 22 000 000 € du Budget Primitif 2014, c'est 120 000 000 € de dépenses d'équipement, au total, sur ce mandat.

Le ratio de dépenses d'équipement brut par rapport aux recettes réelles de fonctionnement est de 24,13 % soit plus de deux points supérieurs à la moyenne des villes de la même strate.

Le taux de réalisation sur la durée du mandat est de 66,54 %, pour les esprits chagrins, je leur fais remarquer que ce taux est un très bon taux.

Nous allons passer au camembert, à présent, pour montrer quelles sont les principales dépenses d'équipement par fonction.

55 % des dépenses d'investissement se font sur les espaces verts, la voirie et l'aménagement, contre seulement 31 % de moyenne nationale, la sécurité c'est 3 % contre seulement 0,6 % de moyenne nationale, la culture 17 % contre seulement 5 % de moyenne nationale, l'environnement 7 %, 0,3 % de moyenne nationale et les services urbains 3 %, et 2 % de moyenne nationale. C'est ici, une fois de plus Mesdames et Messieurs, la traduction de notre volonté politique, faire de la proximité, de la propreté, de la sécurité, du cadre de vie, un environnement et développement durable nos priorités. Ce sont là des dépenses à l'image de notre territoire, où nous sommes fiers de préserver nos paysages terrestres et maritimes, nous sommes fiers de protéger notre patrimoine naturel et culturel.

Les dépenses d'équipement 2014, c'est 22 500 000 €, dont 6 000 000 € de valorisation du patrimoine, ce sont les gros travaux de rénovation, l'entretien de notre patrimoine immobilier. 3 500 000 € pour la culture avec le CIAP, le musée sur le site Olbia en rappelant que nous avons obtenu, il y a quelques semaines le Label Ville d'Art et d'Histoire dont nous sommes très fiers, et le jury nous a rappelé que pour eux, la création d'un CIAP était, à défaut d'être une priorité, une obligation. Donc, on a eu tort d'avoir raison avant. 3 000 000 € pour l'aménagement urbain dont 2 600 000 € pour le cœur de Ville, 2 400 000 € pour des travaux de voirie. Tout à l'heure je vous disais qu'en travaux de voirie, nous avons à peu près 280 Km de routes communales, eh bien sachez qu'entre 2008 et 2014, on aura regoudronné, refait 60 Km, cela représente 25 % de notre patrimoine routier. Je crois que là aussi c'est un exemple parmi tant d'autres de notre volonté de valoriser notre territoire et surtout de l'entretenir. 1 600 000 € pour les opérations concernant l'environnement et le développement durable. 430 000 € pour la protection du littoral, la mise en place des conteneurs enterrés pour 400 000 €. 1 000 000 € pour la construction d'un foyer logement pour les séniors, c'est l'extension du Foyer Logement des Mûriers, 400 000€ pour les bâtiments scolaires, dont 300 000 € de travaux pour les économies d'énergie, 200 000 € pour les travaux de mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite.

En fait, on peut voir sur cette carte, que nos priorités sont pour tous les quartiers de la commune à l'Ouest on a la ZAC de la Crestade sur le Centre on a le CIAP et l'opération Cœur de Ville, à la Gare, on a l'extension du Foyer Les Mûriers, à l'Almanarre c'est le projet Olbia, à Giens c'est le Cimetière, à la Capte c'est le départ de l'OGS, à l'Ayguade c'est la protection du littoral, sur les îles c'est le projet MED-3R.

J'aime bien ce titre : « l'immobilier ne veut pas dire l'immobilité ». La Cour des Comptes dans son premier rapport sur les finances locales invite les collectivités territoriales à s'engager dans une gestion plus dynamique de leur patrimoine immobilier. Il faut savoir que les collectivités locales ont jusqu'à présent plus visé à administrer le patrimoine, plutôt qu'à le valoriser ou à le rentabiliser. Sachez pour information que ce patrimoine était estimé en 2008 à 242 milliards d'euros. Au regard des tensions qui s'exercent sur les budgets locaux, une gestion plus performante du patrimoine immobilier peut donner aux collectivités des marges de manœuvre budgétaire non négligeables dans un cadre financier durablement contraint.

Aujourd'hui, l'espace est une rareté, et là où la plupart des villes n'ont pas de réserve foncière et où les populations se concentrent, Hyères a une vraie richesse. Hyères a donc choisi de se doter d'une stratégie immobilière pour fournir une vision d'ensemble claire, et dégager de l'épargne pour financer des équipements d'avenir.

Le financement des équipements, c'est seulement 20 % des équipements qui sont financés par l'emprunt. Là aussi, cela montre l'excellente gestion de notre commune, c'est le signe d'une gestion en bon père de famille. On souhaite équiper notre ville, avec l'embellissement du cadre de vie, qui permet aussi d'encourager l'activité commerciale, la réhabilitation des écoles, je vous rappelle que nous avons reconstruit pratiquement deux écoles pendant ce dernier mandat.

Création de lieux culturels avec le CIAP, le futur musée Olbia, création d'une halte répit Alzheimer. C'est comme dans une famille, lorsqu'un couple veut acheter une maison, on ne connaît pratiquement personne qui peut se l'acheter comptant, il faut emprunter.

En ce qui concerne la dette, vous pouvez constater que l'endettement de la Ville est modéré, je me suis amusé à regarder l'endettement des Villes, et c'est une source de Var-Matin, donc c'est une excellente source. La deuxième Ville du Var c'est la Seyne sur Mer : endettement par habitant 2 346 €, la troisième Ville du Var c'est Hyères : endettement par habitant : 555 €, la quatrième Ville du Var c'est Fréjus : endettement 2 986 € par habitant, et puis, il y avait le Maire de St Raphaël qui vous vous rappelez qu'à travers le journal me donne souvent des leçons de gestion, la Ville de St Raphaël, exemplaire s'il en est, c'est 1 876 € par habitant, alors excusez moi Mesdames et Messieurs, quand on me dit que la Ville d'Hyères est endettée, je n'ai pas à rougir, la Ville d'Hyères n'est pas une Ville endettée, mais elle utilise la dette, elle utilise les atouts actuels de taux, disons peu élevés, pour valoriser son équipement.

Je voudrais aussi vous rappeler que nos emprunts ne sont pas des emprunts toxiques, on vous l'a dit mais il est bon de le rappeler. 20 000 000 € à taux fixes, à un taux de 4,27 % et 10 000 000 € à 2,51 %. Le ratio des intérêts payés par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement c'est 1,11 % contre 3,70 % au niveau national, donc 3 fois moins.

Ceci montre que notre endettement est maîtrisé que nous avons des crédits à taux faibles et donc des emprunts sains. La capacité de désendettement de notre Commune pour 2014, en nombre d'années c'est 6,3 ans alors que le ratio de bonne santé financière pour une ville de notre strate c'est de 12 ans, nous sommes pratiquement à la moitié.

Cette diapositive montre que les taux d'intérêts évoluent à la baisse, ce qui crée un contexte favorable pour emprunter. Là aussi, c'est de la bonne gestion, il faut emprunter lorsque les taux sont bas plutôt que lorsqu'ils sont hauts, ne serait-ce pas une « Lapalissade » ? N'importe quel chef de famille ou chef d'entreprise aurait le même raisonnement.

Sur cette avant dernière diapositive, on voit que la dette par habitant, au 1^{er} janvier 2013, est de 555 €, la moyenne nationale est de 1 535 €. A titre de comparaison, je vous ai donné les chiffres tout à l'heure, donc, je ne vais pas recommencer. Et vous voyez donc le différentiel, ceci c'est au 1^{er} janvier 2014, c'est pratiquement 1 à 3 % de différence.

La dernière diapositive, ce qu'il faudrait, à mon avis, retenir de ce budget 2014, c'est un budget qui s'inscrit dans la continuité d'une bonne gestion, on rappelle haut et fort qu'il n'y a pas eu d'augmentation des impôts directs depuis 4 ans, on rappelle que la masse salariale est maîtrisée et mieux encore, elle est en baisse depuis la deuxième année consécutive, on rappelle aussi que contrairement à d'autres propositions, nous maintiendrons un haut niveau de services à la population, nous rappellerons aussi que nous privilégierons les investissements en faveur de la qualité de vie en favorisant en particulier le patrimoine Hyérois. Enfin un endettement très modéré garantissant une très bonne situation financière.

Voilà, ce que j'avais à vous dire sur le budget 2014 et je suis de plus en plus inquiet par rapport à la pluie qui tombe.

M. GIRAN : Merci, Monsieur le Maire, en espérant que l'apocalypse...

M. LE MAIRE : Parlez fort, car avec la pluie on ne vous entend pas.

M. GIRAN : Je vous remercie de me donner la parole en espérant que...

M. LE MAIRE : Est-ce un signe, vous prenez la parole est le ciel nous tombe sur la tête.

M. GIRAN : Le ciel nous tombe sur la tête, les dieux sont donc avec nous.

M. LE MAIRE : C'est peut-être une coïncidence.

Applaudissements

M. GIRAN : Je voudrais vous donner raison, Monsieur le Maire, sur plusieurs sujets. Premièrement lorsque vous dites que la taille de notre Ville est tout à fait particulière mais que cela conduit à une gestion adaptée, notamment à des dépenses liées à la géographie, c'est vrai, vous avez tout à fait raison de le souligner. Il est vrai aussi que la dimension de notre Ville, sa taille et la nature de son territoire, je pense notamment aux îles, à la presqu'île, etc., sont génératrices de recettes particulières, d'attractivités particulières, ce ne sont pas que des dépenses, c'est aussi des moyens de développement.

Deuxième sujet sur lequel je vous donne raison, c'est d'avoir présenté votre analyse sous forme de bilan. Je crois qu'aujourd'hui, il ne s'agit pas tellement de ce qui va être fait l'année prochaine, on ne sait pas qui le fera, mais il s'agit d'avoir un jugement sur ce qui a été fait depuis six ans.

Troisième sujet sur lequel je vous donne raison. Cette Ville n'est pas endettée, je l'ai répété à chaque conseil municipal, j'ai failli dire, mais ne le retenez pas, elle n'est peut être pas assez endettée, c'est-à-dire que lorsqu'une commune à un tiers d'endettement par rapport à la moyenne de sa strate, c'est qu'il y a un problème de gestion, de dynamique etc. J'ajoute qu'il y a contradiction entre le fait de dire que les taux d'intérêts sont très bas et qu'il faut donc emprunter et le fait de se réjouir que la dette soit très basse par rapport à la moyenne de la strate.

Enfin un dernier point sur lequel je vous donne raison, c'est cette nécessité de comparer la situation d'Hyères par rapport aux villes de même importance. Parce que c'est le seul moyen d'avoir une évaluation normale et vous me permettez donc de compléter cette comparaison et je le ferai en prenant la situation, vous savez les ratios financiers qui sont distribués chaque année en page 5 du budget de la commune, je le ferai en prenant ces ratios en 2007, dernière année pleine de la municipalité de Monsieur RITONDALE et ceux qui sont diffusés cette année.

Par exemple pour les impôts directs, par rapport à la population, en 2007 ces ratios nous indiquent que les impôts directs à Hyères par rapport aux villes comparables, à la strate, étaient 7 % inférieurs à la moyenne de la strate. Aujourd'hui, il suffit de regarder, c'est 14 % supérieur, c'est un constat des impôts par rapport aux villes comparables. Les dépenses d'équipement en 2007, année pleine de Monsieur RITONDALE, ces dépenses étaient de 9 % supérieures à la moyenne de la strate. Nous étions donc au dessus des villes comparables. Aujourd'hui, quel que soit les raisonnements qui ont pu être faits, les équipements et les investissements sont 22 % inférieurs à la moyenne de la strate. Il n'y a que la dette qui est restée très raisonnable même si, alors qu'elle était 4 fois moins importante en 2007 que la strate, elle est désormais 3 fois moins. Si vous voulez, pour compléter votre jugement par rapport aux communes comparables, si je résume, les impôts qui étaient plus bas par rapport aux communes comparables sont désormais nettement plus élevés, les dépenses d'équipement qui étaient plus élevées sont désormais inférieures, et la dette s'est également dégradée. Je ne suis pas sûr que cela permette d'avoir un jugement dithyrambique sur l'action que vous avez menée. J'ajoute deux précisions, je serai extrêmement bref.

Une précision, c'est que sur le poste 6238, c'est accessoire, mais je crois qu'il faudrait mettre les actes en accord avec les paroles, c'est le poste qui relève notamment d'un certain nombre de dépenses de communication, y compris la télévision locale, c'est maintenu en 2014, c'est le même niveau qu'en 2013, je rappelle que c'est 260 000 € de plus qu'en 2012, il faudra peut-être, compte tenu de votre déclaration mettre les chiffres en accord avec les paroles.

Et il y a un dernier point, là encore, je dirai que les comparaisons dans le temps sont significatives, ce que vous avez essayé de justifier à la fin, ce sont les produits des cessions d'immobilisations, comme si, il était opportun d'emprunter 3 fois moins que la norme et de vendre le domaine public infiniment plus. Parce que les chiffres sont tout de même accablants, j'ai regardé avec intérêt depuis 2008, c'est-à-dire sur la totalité de votre mandat, ce qui se passe dans le financement des dépenses d'équipement...

M. LE MAIRE : Attention, j'ai les vrais chiffres de vente.

M. GIRAN : Pardon ?

M. LE MAIRE : J'ai les vrais chiffres de vente.

M. GIRAN : Ecoutez, vous savez les chiffres que je vous donne ce sont les vôtres, je n'ai pas les moyens d'accéder à la comptabilité...

M. LE MAIRE : Non, vous interprétez.

M. GIRAN : Je prends les chiffres que vous diffusez, je vais donc vous proposer un rapport qui est le pourcentage des dépenses d'équipement, la part des dépenses d'équipement qui est financée par les ventes du domaine public, par les cessions d'immobilisations.

En 2008, c'est 1,8 %, en 2009 c'est 2,55 %, la responsable du service financier pourra refaire les calculs, en 2010 c'est 3,4 %, en 2011 c'est 1,4 %, on a donc des dépenses d'équipement qui sont financées pour 2 ou 3 % par des ventes de baux emphytéotiques, ou par, comme cela a été le cas avant...

M. LE MAIRE : Votre réalité.

M. GIRAN : En 2012 on passe de 1,4 à 38,6 %, en 2013 c'est 37,4 et en 2014, c'est la cerise sur le gâteau, si j'ose dire, nous passons à 52,2 % c'est-à-dire que plus de la moitié des dépenses d'équipement non prévues seront financées par la vente du domaine public c'est-à-dire puisque vous parliez d'une gestion de bon père de famille, par la vente des bijoux de famille. Je veux bien qu'il y ait une stratégie qui ne répugne pas parfois à vendre le domaine public, je ne compare pas et je ne confonds pas la vente d'un terrain qui se trouve en bord de mer et qui n'a comme destination possible, par exemple, que du tourisme, avec une vente en plein centre ville, Place Joffre, parking Denis, ou commissariat, c'est là qu'il y a des difficultés et c'est là qu'il ne s'agit pas de valoriser le patrimoine mais au contraire de le supprimer.

M. LE MAIRE : Vous avez un raisonnement ...

M. GIRAN : Si vous permettez, je vais conclure. Notre raisonnement est imparable, impitoyable et chacun peut le vérifier, je dis, puisque vous avez mal entendu, que sur le bilan de votre mandat, le niveau des investissements en relatif a baissé, le niveau des impôts en relatif a augmenté, ce n'est pas parce qu'ils ont des taux qui ont stagné depuis 3 ou 4 ans et qu'ils n'avaient pas augmenté précédemment, la dette ne s'est pas améliorée et les ventes du domaine public ont explosé, c'est pourquoi vous comprendrez que le changement est nécessaire et que nous voterons contre ce projet de budget.

M. LE MAIRE : Cela c'est évident, ceci étant dit, je vais simplement répondre au niveau des ventes « de bijoux de famille » comme vous les avez appelés, 2001–2007 et cela ce sont les chiffres officiels qui sont donnés par le service 18 100 000 € de ventes, 2008-2013 à aujourd'hui 6 700 000 € voilà, c'est tout, mais cela ne sert à rien de répondre, ceci c'est la vérité des chiffres, alors ne cherchez pas encore à m'expliquer.

Applaudissements

M. GIRAN : Monsieur le Maire, votre « Fan Club » a beau être mobilisé, j'ai pris 2008 à 2014...

Applaudissements

M. LE MAIRE : Et le vôtre applaudit (deux voix enregistrées, inaudible).

M. GIRAN : Je pense qu'il faut qu'ils se fassent plaisir maintenant, ils auront davantage de peine dans quelques mois.

M. LE MAIRE : Cela on verra, ne vendez pas l'ours, pardon la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

M. GIRAN : Vous avez dit « l'ours », tout à fait, de 2008 à 2014, j'ai pris votre mandat, je regarde ce qui se passe année après année, ces chiffres sont incontestables, on est passé de 1 à 2 % de financement...

M. LE MAIRE : Arrêtez de répéter.

M. GIRAN : A plus de 50 %.

M. LE MAIRE : On vous a entendu, merci.

M. GIRAN : Eh bien, je répète.

Applaudissements

M. LE MAIRE : Eh bien, voilà, votre « Fan club » vous applaudit, quelle chance, profitez en aussi.

M. ROUX : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, ce budget en réalité c'est le reflet du débat d'orientation budgétaire où je m'étais exprimé au dernier Conseil Municipal et je dirais que l'équilibre de ce budget est précaire, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Il est précaire ?

M. ROUX : Il est précaire, oui, car il repose pour sa troisième année consécutive sur des cessions d'actifs hypothétiques et pour des montants très importants.

M. LE MAIRE : On ne va pas recommencer.

M. ROUX : Cette année c'est 11 000 000 €.

M. LE MAIRE : Mais non, on ne va pas recommencer, j'ai les chiffres, attendez !

M. ROUX : 11 700 000 €.

M. LE MAIRE : Mais, arrêtez de dire n'importe quoi.

M. ROUX : 11 700 000 €

M. LE MAIRE : Arrêtez de dire n'importe quoi !

M. ROUX : Ce chiffre, c'est vous qui l'avez donné, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Mais, non.

M. ROUX : 11 700 000 €

M. LE MAIRE : Allez, continuez !

M. ROUX : Mais je ne suis pas contre, comme je le dis toujours, je ne suis pas contre, la vente du patrimoine si elle est nécessaire mais, ce que je vous reproche, c'est de ne rien racheter parce que vous avez donné les chiffres de Monsieur RITONDALE, mais, je vous rappelle qu'à l'époque nous avons acheté la Banque de France, nous avons acheté le parking du Forum, nous avons acheté la Police Nationale, nous avons acheté pas mal de choses en compensation de ce que nous avons vendu. Mais, vous, vous vendez sans rien racheter.

M. LE MAIRE : Et le terrain de la MACIF pour 1 500 000 € c'est quoi ? Et l'Eglise Anglicane que l'on vient de racheter c'est quoi ? Mais arrêtez, arrêtez !

(deux voix enregistrées, inaudible)

M. ROUX : Vous me répondez, si je dis des bêtises...

M. LE MAIRE : Pourtant, je pense que tu devrais être bien conseillé en matière de finances puisque c'est Michel DALMAS qui te conseille maintenant.

M. ROUX : Il est malade, Monsieur le Maire. Ce qui signifie, Monsieur le Maire, et là c'est encore ce que vous avez dit c'est faux, vous nous avez dit que l'autofinancement de la Ville d'Hyères c'est 4 700 000 €.

M. LE MAIRE : Oui, tout à fait.

M. ROUX : C'est faux, c'est 2 500 000 € puisque le reste ce sont des amortissements, vous avez 2 500 000 € d'autofinancement ce qui correspond, mes chers collègues, je vous le dis, uniquement à la capacité d'entretien des bâtiments communaux. Et le reste ce sont des amortissements, il faudra donc, recourir à l'emprunt comme vous allez le faire, pour 5 000 000 € et c'est vrai que nous sommes une Ville pas très endettée mais, je rappelle tout de même à mes collègues du conseil municipal que le dernier budget, c'était moi qui l'avait établi, nous avons une dette en 2008 de 18 000 000 € aux termes de....

(deux voix enregistrées, inaudible)

M. ROUX : Laissez moi parler !

M. LE MAIRE : Parce que vous aviez vendu pour 18 000 000 €.

M. ROUX : Aux termes de votre mandat, en 2014 nous serons à 36 000 000 €.

M. LE MAIRE : Non, à 30 000 000 €.

M. ROUX : 36 000 000 €, vous avez emprunté 5 000 000 €, vous en aviez déjà 30 000 000 €.

(deux voix enregistrées, inaudible)

M. ROUX : Ce sont les chiffres, alors ils sont faux les chiffres que l'on nous donne ?

M. LE MAIRE : Non.

M. ROUX : Vous aviez 30 000 000 € et quelques et vous empruntez 5 700 000 € pour moi cela fait 36 000 000 €. Donc, aux termes de ce budget là vous aurez 36 000 000 € de dettes. C'est vrai que ce n'est pas énorme, mais je voudrais bien savoir comment vous faites pour nous donner un résultat de 6,3 années de désendettement alors qu'à l'époque nous remboursions sur la dette 4 200 000 € par an et que vous, vous remboursez 2 200 000 € par an d'emprunts sur trois dettes. Alors, à mon avis, le compte n'y est pas, ce n'est pas 6,3 années de remboursement de dettes, c'est beaucoup plus, c'est au moins 12 voire 15 ans.

M. LE MAIRE : D'accord.

M. ROUX : Voilà ce que je voulais dire et ce qui est frappant et je le répète et vous m'avez dit que c'était TPM qui s'en chargeait, ce que les dépenses liées au développement économique, on le voit bien sur le camembert, ont baissé de 20 % depuis le début de ce mandat, Monsieur le Maire. On notera également la suppression, je ne sais pas si vous avez remarqué, de la dernière subvention de la Ville à l'Office de Tourisme qui avait été de 180 000 €, là

M. LE MAIRE : C'est interdit cela c'est Monsieur DALMAS qui vous l'a soufflé.

M. ROUX : Mais non !

M. LE MAIRE : Mais oui !

M. ROUX : Cette année il y a eu... (deux voix enregistrées, inaudible)...et l'année prochaine, il y a zéro. Alors, c'est vrai, et vous m'expliquerez pourquoi, c'est peut-être interdit, il y a peut-être une loi qui est passée entre temps mais enfin c'est la réalité des chiffres. Je crois que la Ville, et je l'ai déjà dit au dernier Conseil Municipal, que cette ville n'investissait pas assez sur des projets qui auraient pour résultat des développements économiques et l'emploi comme le font d'autres communes dynamiques du Var.

Des investissements, Monsieur le Maire, chers collègues seraient nécessaires, pour soutenir certaines filières comme le nautisme, l'agriculture, le pôle santé, le tourisme les activités tertiaires de l'enseignement, le projet de 2014 ne comporte aucun élément significatif en cette matière. Vous direz : « ce n'est pas nous » c'est TPM, c'est vrai, alors si je prends un exemple....

M. LE MAIRE : Ne faites pas les questions et les réponses.

M. ROUX : C'est ce que vous m'avez répondu la dernière fois, si je prends l'exemple du transport, le transport c'est TPM, le réseau Mistral c'est TPM, cela ne vous a pas empêché de faire les navettes, et avec bonheur.

M. LE MAIRE : Cela n'a rien à voir.

M. ROUX : Bien oui, c'est du transport !

M. LE MAIRE : Mais non, ce n'est pas du transport.

M. ROUX : Ce n'est pas du transport ? Ah, bon pardon ! Excusez-moi, alors.

M. LE MAIRE : Le transport c'est interdit.

M. ROUX : Si les navettes, ce n'est pas du transport...

M. LE MAIRE : Non, on ne s'arrête pas en cours de route et on utilise des parkings relais, cela n'a rien à voir.

M. ROUX : Cela n'a rien avoir, excusez-moi je n'avais pas bien compris, ce n'est pas du transport.

M. LE MAIRE : Il faut s'intéresser au dossier.

M. ROUX : Comprenez bien que ce budget nous le considérons comme précaire, trop sensible aux éléments extérieurs parce que vous fondez votre budget sur la vente de 6 000 000 € de Rivéra Résidence, je veux bien, pourquoi pas, c'est cela hein ?

M. LE MAIRE : Mais non, c'était sur le budget d'avant.

M. ROUX : Non, c'est dans ce budget là, la vente de Riviera Résidence. Mais vous prenez une délibération, qui est la n° 41 qui est la modification du rachat des baux emphytéotiques par les emphytéotes alors comment les gens qui auraient dû payer 6 000 000 € pour le Riviera Résidence vont-ils faire et peuvent se dire : « pourquoi je ne bénéficierai pas de la réduction des taux des baux emphytéotiques qui va se voter aujourd'hui », je n'en sais rien. Voilà Monsieur le Maire, nous voterons contre ce budget qui nous paraît trop précaire.

Mme MOIZAN : Monsieur le Maire, dernier budget soumis aux votes de cette assemblée durant votre mandature, dernière démission, dernier couac, bon, il est temps que cela s'arrête, votre prédécesseur...

M. LE MAIRE : ...(deux voix enregistrées, inaudible)... mais cela ne sert à rien.

Mme MOIZAN : Ce n'est pas de la polémique, mais je constate.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas à constater.

Mme MOIZAN : Je fais un bilan, votre prédécesseur Monsieur RITONDALE en 2008 avait laissé à sa succession le soin de voter le budget, vous faites différemment.

M. LE MAIRE : Pas du tout.

Mme MOIZAN : Vous avez le droit.

M. LE MAIRE : Non, le budget avait été voté avant l'installation de la nouvelle municipalité et j'ai fait pareil.

Mme MOIZAN : Ce n'était pas le Débat d'Orientation Budgétaire ?

M. LE MAIRE : Pas du tout, c'est le budget qui avait été voté avant, c'est ce que je fais cette fois ci. Comme a fait Hubert FALCO à TPM.

Mme MOIZAN : Ah, ce n'est pas mon modèle. Le vote de ce budget primitif, c'est le moment de faire un bilan.

M. LE MAIRE : Tout à fait.

Mme MOIZAN : Vous l'avez fait, nous le faisons et votre bilan, pour nous, est maigre. Vous avez eu des initiatives culturelles intéressantes comme l'accueil du fonds Carminati à Porquerolles, l'obtention du Label « Ville d'Art », la mise à disposition des navettes gratuites qui ne sont pas du transport, je ne sais pas ce que c'est, si ce n'est pas du transport c'est de la téléportation des gens vers le centre ville, même si c'est financé par le budget communal, tout cela est positif. Pour le reste, Monsieur le Maire, nous serons très critiques de votre gestion des 6 exercices et nous nous inquiétons, comme d'autres membres du conseil, du financement des engagements figurant dans votre budget. J'aimerais beaucoup, si Mademoiselle peut remettre le slide où apparaissent les 11 700 000 € de la vente prévue, cela évitera une polémique et cela permettra d'éclairer l'assemblée sur nos propos.

M. LE MAIRE : Parce que les 11 700 000 € c'est la vente du CFA de Giens qui est valorisée, donc, ce n'est pas vendu.

Mme MOIZAN : Non, mais cela soutiendra mes propos. Donc, nous sommes très critiques de voir qu'Hyères n'ait pas tenu son rang au sein de l'Agglomération de TPM.

M. LE MAIRE : Ah, bon !

Mme MOIZAN : Hyères représente 13 % de l'agglomération et malgré vos dires, Monsieur le Maire, ne reçoit que 6 % du fonctionnement et 4 % de l'investissement, ce sont des chiffres, Monsieur le Maire, ils vous satisfont, mais pas nous. TPM investit dans le pôle mer à l'Ouest et ne développe aucun projet à l'Est. Les financements de TPM portent sur le sentier du littoral, le musée de l'architecture mais rien pour la gare multimodal, le logement, la transition énergétique, 300 000 € dans votre budget, ou l'enseignement supérieur, rien sur Hyères où sont les projets d'avenir sur Hyères ?

M. LE MAIRE : On n'a jamais promis de faculté à Hyères.

Mme MOIZAN : Je n'ai jamais dit que vous aviez fait une promesse, je dis qu'il n'y a rien.

M. LE MAIRE : Oui, on l'a promis, absolument !

Mme MOIZAN : Vous ne l'avez pas promise ?

M. LE MAIRE : Non.

Mme MOIZAN : Et vous ne l'avez pas faite, cela tombe bien.

M. LE MAIRE : Absolument, tout à fait, cela veut dire qu'au moins je tiens mes promesses, vous avez raison.

Mme MOIZAN : Non, vous tenez vos non promesses.

M. LE MAIRE : J'ai promis...eh non !

Mme MOIZAN : Si, vous ne l'avez pas promise, vous ne l'avez pas faite.

M. LE MAIRE : J'avais promis une faculté ?

Mme MOIZAN : Vous ne l'avez pas promise, vous ne l'avez pas faite, vous tenez vos non promesses, c'est parfait. Certaines compétences ne sont pas assurées comme le sport ou le basket, je ne comprends pas pourquoi il est si difficile d'obtenir des créneaux au Palais des Sports qu'ils occupent depuis 2006 et les équipements en matière d'assainissement sont laissés en souffrance sans parler de l'école d'infirmières, du pôle horticole....

M. LE MAIRE : Qu'a-t-il à voir le Palais des Sports, il est à Toulon ?

Mme MOIZAN : Ne fait-il pas partie de TPM ? Pour Hyères Basket.

M. LE MAIRE : Oui, mais cela c'est communautaire, ce n'est pas moi qui gère le.....

Mme MOIZAN : Je n'ai pas dit que c'était vous, Monsieur le Maire, je dis que TPM ne nous laisse pas de priorités, qu'Hyères n'est pas une priorité pour l'agglomération.

M. LE MAIRE : C'est pour cela que le HTVB joue neuf matchs, je crois.

Mme MOIZAN : Nous sommes également très critiques, Monsieur le Maire, de voir l'évolution de la situation financière de la Ville dans un contexte très difficile où la prudence est de mise, les ratios ne sont pas bons. Le ratio de la dette, recettes de fonctionnement, est passé de 21 % en 2008 à 37 % en 2013. Vous pouvez invoquer la stabilité des taux d'imposition mais ce sont plusieurs dizaines de millions d'euros qui ont été ponctionnés dans les poches des contribuables Hyérois durant cette période, l'impôt a augmenté, même si le taux n'a pas augmenté et enfin vous aurez vendu...

M. LE MAIRE : Comme dans toutes les villes de France et de Navarre.

Mme MOIZAN : Non, Monsieur le Maire, c'est faux.

M. LE MAIRE : Oui, il aurait fallu baisser le taux, vous avez raison.

Mme MOIZAN : Oui, enfin, Monsieur le Maire, vous aurez vendu, malgré ce que vous dites, et si vous allez au bout de ce budget, 25 000 000 € du patrimoine communal sans pour autant réduire l'endettement de la Commune.

M. LE MAIRE : Je ne vais pas répondre à cela.

Mme MOIZAN : Malgré ces ventes et les 11 700 000 € prévus sur 2014, pouvez-vous remettre le slide, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE : Non, on ne va pas encore recommencer.

Plusieurs interventions, micro fermé, non enregistrées

Mme MOIZAN : Je voudrais le slide où apparaissent les 11 700 000 €.

M. LE MAIRE : Je vous ai dit, il y a 5 minutes, que les 11 700 000 € qu'il y avait...

Mme MOIZAN : J'aimerais que le slide soit remis, c'est public !

M. LE MAIRE : C'est pareil, je peux vous répondre.

Mme MOIZAN : Non, non.

M. LE MAIRE : Vous l'avez devant vous.

Mme MOIZAN : Non, j'aimerais que le public puisse le voir.

M. LE MAIRE : Il y a 8 000 000 € pour le CFA de Giens, c'est 8 000 000 € plus les 3 000 000 € de...

Mme MOIZAN : Malgré, votre entêtement, vous ne vous rappelez pas bien, j'aimerais qu'on puisse le voir, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Allez, montrez lui.

Mme MOIZAN : Merci.

M. LE MAIRE : C'est bon ?

Mme MOIZAN : Cessions : 11 700 000 €

M. LE MAIRE : C'est Riviera Résidence.

Mme MOIZAN : Donc, cessions 11 700 000 € sur 28 900 000 €

M. LE MAIRE : Ce n'est pas Riviera, je finis par tout mélanger.

Mme MOIZAN : C'est normal, il y a beaucoup de cessions, Monsieur le Maire, je peux vous comprendre.

M. LE MAIRE : Non, j'ai fait un lapsus.

Mme MOIZAN : En bref, nous avons plein d'inquiétudes les 500 000 € inutilement perdus pour la Télé d'Hyères.

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas 500 000 €, c'est 223 000 €

Mme MOIZAN : On n'a pas les mêmes comptes.

M. LE MAIRE : Mais oui, on a les mêmes comptes.

Mme MOIZAN : Manifestement non.

M. LE MAIRE : Seulement, c'est vous qui inventez les comptes, c'est tout, les vrais comptes c'est 223 000 €

Mme MOIZAN : Bien sûr, on n'a pas le slide.

Intervention micro, fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : Je ne vous ai pas donné la parole, allez après ?

Plusieurs interventions, micro fermé, non enregistrées

Mme MOIZAN : Les 130 000 €, liés à la loi SRU qui selon mes calculs et à l'allure où vous n'avez pas construit assez de logements, se transformeront en 2014 à plus de 650 000 €, évidemment.

M. LE MAIRE : Mais cela, c'est « Merci Madame DUFLOT ».

Mme MOIZAN : Vous n'êtes pas en respect de la loi et la loi SRU ne date pas de ... (deux voix enregistrées, inaudible).

M. LE MAIRE : On est parti en 2008....

Mme MOIZAN : Les 600 000 €..

M. LE MAIRE : En 2008, non je vais vous répondre,

Mme MOIZAN : Vous me répondrez quand j'aurais fini.

M. LE MAIRE : Je m'en fiche. En 2008...

Mme MOIZAN : ...Deux voix enregistrées, inaudible...

M. LE MAIRE : En 2008, j'étais à 11 % de logements sociaux, en 2014 on va passer à 12 %, voilà.

Mme MOIZAN : C'est 20 % la loi SRU.

M. LE MAIRE : C'est 25 %.

Mme MOIZAN : Maintenant, oui, déjà en 2008, c'était 20 %.

M. LE MAIRE : Eh bien, oui, cela c'est l'héritage de plusieurs municipalités dont la municipalité BIANCOTTO

Mme MOIZAN : Non, la municipalité BIANCOTTO, ... (brouhaha, inaudible)

M. LE MAIRE : Allez continuons.

Mme MOIZAN : 675 000 € approvisionnés pour le changement des rythmes scolaires, une gestion du personnel malgré ce que vous dites qui a été ballotée au gré des vents, et le plus grave, la capacité à réaliser des ventes pour faire face à des engagements déjà pris. Nous regrettons donc vivement que la situation financière de la Commune et ses potentiels n'aient pas été mieux mis en valeur, trop de projets pour une image superficielle de la Ville comme l'Avenue Clotis mais pas assez d'investissements d'avenir. Permettez nous, Monsieur le Maire, sans rentrer dans la prochaine campagne électorale de constater que notre Ville n'a pas de Plan Local d'Urbanisme, que la gare routière a été démenagée sans concertation avec la population, avec les usagers, sans même réunir la Commission Extra Municipale à ce sujet et le tout avec les conséquences que l'on sait, vous avez construit 100 logements aidés par an, là où il en aurait fallu le double, vous avez prévu 300 000 € seulement pour réduire les dépenses d'énergie en 2014 alors qu'il s'agit d'une priorité majeure dans l'avenir et les commerçants de la ville sont menacés par l'accumulation des centres sociaux, alors qu'il faudrait

M. LE MAIRE : Des centres sociaux ?

Mme MOIZAN : Des centres commerciaux, excusez-moi, alors qu'il faudrait améliorer l'attractivité du centre ville.

M. LE MAIRE : On en a tué combien ?

Mme MOIZAN : J'ai dit menacé, Monsieur le Maire. Nous sommes donc inquiets en désaccord complet avec votre politique.

M. LE MAIRE : Cela, je l'avais bien compris.

Mme MOIZAN : Nous ne voterons donc pas votre budget et la campagne qui va s'ouvrir donnera l'occasion aux Hyérois de s'exprimer.

M. LE MAIRE : Absolument.

Mme MOIZAN : L'occasion qu'ils n'ont pas eu souvent dans votre mandature. Nous concluons en remerciant très chaleureusement le personnel communal.....

M. LE MAIRE : Dès qu'ils en auront l'occasion, ils s'exprimeront aussi au plan national.

Mme MOIZAN : Tout à fait, Monsieur le Maire, c'est la démocratie, nous concluons donc, en remerciant le personnel communal pour la qualité de leur travail au service des Hyérois, à titre personnel, nous vous remercions de votre attention, Mesdames et Messieurs, et nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

M. LE MAIRE : Merci.

Mme GAYMARD : Monsieur le Maire, je vous remercie de me donner la parole et je voudrais, je ne vais pas raconter ma vie, vous savez que depuis 2008 et bien au-delà, je suis toujours à vos côtés, puisque j'ai été à vos côtés pour la campagne de 2007-2008 et j'ai été à vos côtés pour la campagne des Cantonales, je ne suis pas arrivée deux ou trois ans après en me disant : « je m'en vais dans l'équipe POLITI, puisque cela fonctionne bien ou mal », bref, et que je ne suis pas là pour mon propre intérêt mais, que jusqu'à maintenant et étant d'une vieille famille hyéroise, petite fille d'immigré italien depuis le XIXème siècle, je me suis toujours intéressée puisque je n'ai jamais quitté ma Ville d'Hyères. Je ne cherche pas, non seulement, à porter tort à votre équipe ou à notre équipe, par contre, je ne me sens pas le courage, Monsieur le Maire, devant cette assemblée, puisque nul dans cette assemblée ne peut dire qu'au 31 mars, on sera ou vous serez ou ils seront élus. Ce qui fait, que par rapport au budget, je ne me sens pas le courage de le voter parce que je ne veux pas imposer à la future équipe de fonctionner avec ce que nous aurons voté. Je vous remercie de m'avoir donné la parole surtout en ce jour qui m'est très cher.

M. BACCI : Je voudrais tout simplement dire qu'effectivement pour reprendre les propos de ma collègue Annette GAYMARD, il s'agit de se positionner sur un engagement financier et je rejoins ses propos et je dirais tout simplement que je ne voterai pas le budget même si j'étais avec vous en 2008, j'ai gardé en souvenir votre programme pour lequel vous avez été élu, je prends la première page, et je suis venu pour faire ce travail, le projet du nautisme à Hyères, le projet de Port, etc. c'était le premier projet politique dans la ville d'Hyères et vous avez alloué une somme pour ce projet trois mois après votre élection à hauteur de 18 000 000 € et aujourd'hui qu'en est-il ? Je ne peux continuer à valider à travers votre budget que vous venez de soumettre à l'assemblée, donc je voterai contre ce budget puisque je ne retrouve pas d'investissements prometteurs de développement du nautisme pour la Ville d'Hyères et je ne parle qu'au niveau de ma délégation. Donc, je ne voterai pas le budget.

Mme PILON : Puisqu'on est apparemment en train de faire les comptes, en ce qui me concerne, cela n'étonnera personne, je vais voter le budget, comme nombreux de mes collègues, je voulais juste revenir, Monsieur le Maire, si vous le permettez, je voudrais poser une question à Monsieur ROUX. Monsieur ROUX, les services demandaient si vous aviez la procuration de Monsieur DALMAS ?

M. ROUX : Réponse micro fermé, non enregistrée.

Mme PILON : Oui ? Parce qu'on ne l'avait pas notée et deuxième question Monsieur ROUX, j'ai lu hier sur les réseaux sociaux que Monsieur DALMAS votait contre le budget pour les raisons en partie que vous avez annoncées et également parce qu'il estimait que nous avions trop mis d'argent dans la sécurité, dans le social et dans l'animation et que nous aurions dû, comme toutes les autres collectivités baisser les subventions aux associations. Voilà, donc je voulais savoir.....

M. LE MAIRE : Dont acte.

Mme PILON :ou pas.

M. ROUX : Réponse micro fermé, non enregistrée.

Mme PILON : Mais vous avez sa procuration.....

M. LE MAIRE : Vous êtes son colistier, cela vous engage aussi, il me semble.

M. ROUX : Réponse micro fermé, non enregistrée.

Mme PILON : D'accord, mais comme c'était, Monsieur ROUX, sur le site, je voulais savoir si c'était en adéquation.

M. ROUX : Réponse micro fermé, non enregistrée.

Mme PILON : Oui, je lui poserai la question.

M. LE MAIRE : S'il revient un jour.

M. ROUX : Réponse micro fermé, non enregistrée.

Mme PILON : D'accord.

M. LE MAIRE : Donc, cela prouve que vous n'êtes pas d'accord avec lui.

(Brouhaha)

Mme PILON : Attendez, tous les coups ne sont pas permis à l'opposition et nous il faudrait que l'on reste tranquille dans notre coin, c'est le dernier, je tenais à vous le dire.

M. LE MAIRE : Absolument, très bonne remarque.

M. ROUX : Non, mais attendez, Madame PILON, Monsieur DALMAS nous a quittés, je crois, a quitté la majorité, la majorité actuelle, parce qu'il n'était pas d'accord avec votre gestion et je crois qu'il n'est toujours pas d'accord avec votre gestion. Il y a des postes qui ont explosé dans votre gestion, justement, par rapport aux autres communes, il a le droit de le dire, quand il a voulu rectifier le budget, on lui a dit : « non, tu ne touches à rien », il est parti, c'est normal. Alors, vous lui poserez la question, vous lui écrirez et il vous répondra, si vous voulez par voix de presse, il vous répondra pourquoi.

Mme PILON : Intervention, micro fermé, non enregistrée.

M. ROUX : Mais, ne me le demandez pas à moi.

M. LE MAIRE : Mais c'est votre colistier.

M. ROUX : Vous vous adressez directement à lui.

Mme PILON : Je demandais juste si vous aviez une procuration ou pas ?

M. ROUX : Intervention, micro fermé, non enregistrée.

Mme PILON : Donc, celle-ci aussi.

M. NOYER : Une question, Monsieur le Maire, est-ce que le « mercato » reprend ?

M. LE MAIRE : Le mercato de quoi ?

M. JAUBERT : Oui, il a été évoqué dans les interventions sur le budget, et cela en a fait sourire quelques uns, la Télé locale. Moi, la Télé locale cela ne me fait pas sourire du tout car, aujourd'hui quatre personnes sont mises au chômage dans notre bonne ville....

(Brouhaha)

M. JAUBERT : Oui, allez-y,... (brouhaha, inaudible)...les indemnités qu'on touche, Monsieur le Député, le chômage ne doit pas trop vous déranger. Alors, je m'excuse mais c'est facile de dire : « ce n'est pas grave » quatre personnes au chômage et les gens qui ne vont pas trouver un « boulot » demain, dans le milieu où ils travaillent, imaginez-vous, premièrement.

Deuxièmement, cela devait être la « Télé Nord Coréenne » à la dévotion du Maire, vous ne devez pas la regarder cette télévision parce que le Maire, je l'ai rarement vu à la Télé locale, j'y ai vu toutes les associations locales qui font vivre notre ville qui dès le mardi allument leurs ordinateurs pour voir comment relater leurs manifestations, ils sont heureux de cette Télé locale, cela ne dérange que ceux qui ne font rien dans la Ville et qui sont nulle part, cela, c'est clair, on ne les verra pas à la Télé locale, mais ceux qui participent à la vie de cette cité, eux, ils comptaient sur cette Télé locale, c'était un moyen d'information, certes pas parfait, mais il existait. Dans toute démocratie quand un moyen d'information meurt c'est un peu de démocratie qui meurt et quand on sait ...(brouhaha, applaudissements)...Eh ! oui, je sais, parce que pour les avoir rencontrés ces jeunes qui travaillent dans ce milieu sur les manifestations locales où je ne vous vois jamais, je me demande si vous habitez à Hyères ...(brouhaha, applaudissements)...Je ne vous vois nulle part, que cela soit dans le sport, dans la culture n'importe où « il n'y a jamais degun » ...(brouhaha, applaudissements)...

Je précise que cette Télé Locale ce n'est pas la télé de Sanary, car je regarde ce qui se passe ailleurs, il y a une télé à Sanary, et il y a le Maire tous les soirs à la télé, et si on y voit des associations, qui ne sont pas amies avec nous, il y en a même qui sont contre nous, et qui passent royalement sur notre Télé locale et ils en sont heureux et j'en suis fier car je suis dans ma petite délégation aussi en charge de la communication, de l'animation festive et culturelle de cette Ville et je peux vous dire que cela a été un coup que vous avez porté à un moyen d'information sur la Ville et lorsque l'on sait par ailleurs les difficultés que l'on rencontre dans la presse locale où des menaces de suppression d'emplois se font jour, quand on voit tout cela, on ne peut pas se satisfaire et se réjouir de la fin de la Télé locale, merci de m'avoir écouté.

M. LE MAIRE : Bravo.

Applaudissements

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, je ne comptais pas du tout intervenir sur l'affaire de la Télé locale, mais...

M. LE MAIRE : Mais, vous êtes suffisamment intervenu auprès des tribunaux.

M. CARRASSAN : Mais, Monsieur JAUBERT m'en donne l'occasion sachant le niveau des propos qu'il vient de tenir.

M. LE MAIRE : Vous n'êtes pas un censeur, ne vous permettez pas de juger....

M. JAUBERT : Intervention micro fermé, non enregistrée.

(brouhaha, interventions micro fermé, non enregistrées)

M. LE MAIRE : Voilà, allez-y.

M. CARRASSAN : Sur l'écran noir de la Télé locale, comme dans la presse, il y a quelques jours, on assiste à une tentative insensée de désinformation du public, une tentative désespérée pour faire croire que la Télé locale serait victime de l'opposition et de sa perversité.

M. LE MAIRE : Mais, c'est la vérité.

M. CARRASSAN : Non, c'est faux.

M. LE MAIRE : C'est la vérité.

M. CARRASSAN : Il s'agit bien sûr d'un grossier enfumage, je n'imagine pas que l'on puisse sincèrement penser cela une seconde à moins d'une lucidité défaillante. Car, si on reste dans la réalité, est-il besoin de rappeler deux évidences, ce n'est pas l'opposition qui a organisé le marché de la Télé locale, ce n'est pas l'opposition qui a jugé les prévenus, d'accord ?

M. LE MAIRE : Cela y est, c'est bon.

M. CARRASSAN : Non, je vais vous dire une autre chose, j'imagine que tout le monde ici connaît l'article 40 du Code de procédure pénale...

M. LE MAIRE : Nous aussi, on le connaît.

M. CARRASSAN : J'imagine, c'est en référence à cet article que l'opposition est intervenue quand des éléments du marché lui sont apparus suspects. Que dit cet article : « que toute autorité constituée dans l'exercice de ses fonctions qui acquiert la connaissance d'un délit est tenue d'en donner avis sans délai au Procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès verbaux et actes qui y sont relatifs ». Voilà, la référence sur laquelle nous nous sommes appuyés pour alerter le Procureur de la République et à partir de ce moment là, le Procureur était le maître du jeu, il pouvait décider ce qu'il voulait, il pouvait considérer que notre alerte était fantaisiste. Mais, non, il a décidé d'ouvrir une enquête préliminaire qu'il a confiée à la Police Judiciaire. La Police a enquêté, elle a procédé à de multiples auditions, elle a rendu son rapport, le Procureur aurait pu le classer sans suite. Non, il a préféré renvoyer l'affaire devant le Tribunal Correctionnel où ont été cités à comparaître votre proche collaborateur et le bénéficiaire du marché.

M. LE MAIRE : Vous auriez espéré que ce soit moi qui sois convoqué !

M. CARRASSAN : Je n'ai rien espéré ...(deux voix enregistrées, inaudible)...

M. LE MAIRE : ...une fois de plus.

M. CARRASSAN : Donc, je ne commente pas les décisions de justice, mais on peut s'étonner des commentaires qui ont été faits à ce propos.

M. LE MAIRE : Vous ne commentez pas ? Eh bien, vous ne vous gênez pas pour le faire dans d'autres cas.

M. CARRASSAN : Je fais le récit de la réalité et de la procédure qui s'est déroulée. Les commentaires qui ont été faits, et qui procèdent de l'enfumage dont je parlais au commencement, ont surpris beaucoup d'observateurs, ils ont surpris ceux qui pensent que nul n'est au dessus des lois de la République et vous avez mis, Monsieur le Maire, en doute l'impartialité de la justice, vous avez parlé d'un jugement plus politique que juridique, ce n'est pas correct de la part d'un Maire. C'était prendre partie....

M. LE MAIRE : Ne me donnez pas de leçons, s'il vous plaît, gardez les pour vous.

M. CARRASSAN : C'était prendre partie ...(deux voix enregistrées, inaudible)...que le Tribunal venait de condamner. Ce n'est pas le rôle...

M. LE MAIRE : Il y aura appel, et on verra, seulement on verra ...(deux voix enregistrées, inaudible)...

M. CARRASSAN : Ce n'est pas le rôle d'un Maire mais en prenant ainsi partie, vous avez rabaissé la fonction dont vous êtes en charge.

M. LE MAIRE : Oui, oui, ne vous inquiétez pas, va !

Mme MOIZAN : Deux de vos colistiers de votre majorité, deux personnes se sont exprimées par rapport au vote du budget, je pense que certaines autres sont peut-être dans la même optique mais n'osent peut-être pas le faire et je vous demanderai, pour pouvoir vérifier, de faire un vote secret, sur ce budget.

M. LE MAIRE : Je n'ai jamais vu un budget voté à bulletins secrets.

Mme MOIZAN : Pour ma part, Monsieur le Maire, on a rarement vu des situations où les gens ne votent pas le budget de leur majorité.

M. BACCI : Je vais reprendre ce qu'a dit Magali MOIZAN, et je voudrais m'adresser à Monsieur JAUBERT qui s'est permis de parler d'indemnités. Je me souviens qu'en 2001, 2002, il était contre certaines indemnités pour certains élus, aujourd'hui qu'en est-il de votre position ? Vous cumulez et si vous n'aviez pas d'indemnités, dites-le franchement

M. JAUBERT : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. BACCI : Je vais vous dire quelque chose, Monsieur le Maire, permettez-moi de dire et de rendre public ce que j'ai relevé sur un site sur tweeter et je me permets de le lire parce que je suis cité et vous comprendrez.

« Suite à l'inauguration de la permanence de notre candidat Jacques POLITI, pour les municipales 2014, Florent BACCI (c'est mon fils et j'en suis fier) déclare sur face book que Monsieur POLITI n'est pas le candidat des Hyérois comme il le déclare, mais celui du M.I.L », je ne connais pas le M.I.L, cela ne m'intéresse pas. « Cet individu est un des fils de Monsieur Edmond BACCI », là je suis cité, sans mon autorisation je suis cité, « adjoint des ports du Maire actuel d'Hyères Jacques POLITI. Il est vrai que le fils prodigue est colistier sur la liste de l'opposition conduite par Jean-Pierre GIRAN, mais, il oublie surtout que si son père a perçu pendant 6 ans plus de 3 000 € mensuellement », eh bien oui, effectivement 3 120 €. Alors, je vais vous dire quelque chose Christine, s'il te plaît un peu de respect, je n'ai jamais pris la parole, aujourd'hui, je la prends.

M. LE MAIRE : Eh bien dis-le !

M. BACCI : Alors, je touche exactement 3 117 € d'indemnités, je suis le premier élu de la Ville d'Hyères, tous mandats confondus à avoir choisi le régime général pour ne pas cumuler des ressources de revenus professionnels ou autres. J'ai choisi ce régime général, car au début, compte tenu du programme, je m'étais dit : « tu ne pourras plus continuer à exercer ta situation de professeur, tu ne vas pas mélanger les genres et tu te mets à la disposition ». C'est ce que je croyais, le programme a évolué, je ne critique pas la position que vous avez choisie, la priorité n'était plus le nautisme, le port etc. Aujourd'hui je me rends compte que je suis critiqué là-dessus, alors c'est 3 120 € Monsieur JAUBERT, puisque vous savez bien compter, parce que vous avez parlé d'indemnités.

M. JAUBERT : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. BACCI : Attends, laisse moi parler, je vais t'expliquer comment cela marche, parce que là c'est le calcul. 3 120 € à la sortie il te reste 2 400 €

M. LE MAIRE : Cela suffit maintenant, écoutez, excusez moi, Monsieur BACCI, on est là pour voter le budget.....

(brouhaha, huées)

M. BACCI : Monsieur le Maire, c'est la suite qui est intéressante car, là je suis mis en cause. « Mais, il oublie surtout que si son père a perçu pendant 6 ans plus de 3 000€ mensuellement, pour ces mandats c'est grâce au travail acharné fourni en 2008 par...., que je ne cite plus, pour faire élire Jacques POLITI, il est évident que manquer de courage et cracher dans la soupe », cela c'est moi, j'ai craché dans la soupe, vous vous rendez compte, je crache dans la soupe, depuis l'âge de 12 ans je travaille pour le nautisme à Hyères et les preuves, je les donnerai à la presse.

M. LE MAIRE : Très bien.

M. BACCI : Non, laissez-moi finir.

M. LE MAIRE : Non, cela y est, maintenant nous votons le budget, il faut arrêter.

M. BACCI : Mais, attendez, on parle d'indemnités, c'est le budget. Alors....« et plus particulièrement à son délégué départemental à chaque réunion du candidat SARKOZY espérant que notre mouvement lui apporte son soutien total cependant notre soutien à Jacques POLITI est indéfectible car, contrairement à d'autres nous sommes des hommes fidèles dans nos engagements ». Moi aussi j'ai été fidèle à Léopold RITONDALE, je l'ai été comme je l'ai été avec vous au début du mandat. « Nous nous engageons et nous savons nous comporter en vrais Gaullistes ». Moi aussi, je suis Gaulliste, je le reconnais et je l'ai toujours été. « Jacques POLITI est le seul candidat Gaulliste à Hyères », cela ne me concerne pas, « et non Gaulliste de circonstance comme d'autres », votre attitude est aussi infantine que vos déclarations car chaque fois.....et là, il s'en prend toujours à mon fils, « la politique s'apprend et ne s'improvise pas, dans ce domaine vous n'êtes qu'un piètre amateur, laissez tomber »,.....alors, je voudrais dire...

M. LE MAIRE : Qui a écrit tout cela ?

M. BACCI : Vous savez d'où cela vient-il ?

M. LE MAIRE : Non.

M. BACCI : De vos chefs de service.

M. LE MAIRE : De mes chefs de service ?

M. BACCI : Eh oui, alors là j'ai un petit problème parce qu'un chef de service a un droit de réserve et il ne peut pas se permettre d'attaquer son adjoint et là je suis en train de me poser une question, Monsieur le Maire, je donnerai cela à la presse et la presse l'analysera.

M. LE MAIRE : Ok, tu donneras une conférence de presse.

M. BACCI : Non, je donnerai ce document à la presse et elle en fera son jugement personnel.

M. LE MAIRE : Absolument.

M. BACCI : Car je ne peux pas supporter que l'on mette en doute ma compétence et d'une, mon intégrité et de deux, ma motivation à travailler pour ma ville, je suis né à Hyères, je suis fils d'immigré italien et j'en suis fier, j'ai toujours fait en sorte de ne pas être intéressé mais pendant 6 ans j'ai supporté de travailler en binôme avec un chef de service qui n'avait pas d'autres solutions que de passer outre l'analyse de son adjoint et vous le savez, c'est justifié, tout le monde le sait sur le port, aujourd'hui, c'est la goutte qui fait déborder le vase et je remercie Monsieur JAUBERT, d'avoir pris la parole sur les indemnités, cela m'a permis de rebondir et de dire ce que je ressens.

Applaudissements

M. LE MAIRE : Cela suffit, chacun s'est exprimé, on va revenir sur le vote.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 27 VOIX

17 CONTRE : M. BACCI – MME GAYMARD – MME SEVILLA – M. DALMAS – M. DI RUSSO – M. CARRASSAN – MME TORNATO – MME MONFORT – M. CUNEO – M. GIRAN – MME RITONDALE – MME PARENT – MME CHAMBOURLIER – M. ROUX – MME LAGROT-LASSERRE - MME MOIZAN – M. NOYER
Conseillers Municipaux

Applaudissements.

M. DI RUSSO : Monsieur le Maire, vous avez dit : « 44 votants, 27 pour et 18 contre ».

M. LE MAIRE : 17 contre.

AFFAIRE N° 4 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port d'Hyères les Palmiers – Budget primitif - Exercice 2014

M. LE MAIRE : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 33 VOIX

**11 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO – M. CARRASSAN – MME TORNATO – MME MONFORT – M. CUNEO – M. GIRAN – MME RITONDALE – MME PARENT – MME CHAMBOURLIER – MME MOIZAN – M. NOYER
Conseillers Municipaux**

AFFAIRE N° 5 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port de l'Ayguade – Budget primitif - Exercice 2014

M. LE MAIRE : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 33 VOIX

**11 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO – M. CARRASSAN – MME TORNATO – MME MONFORT – M. CUNEO – M. GIRAN – MME RITONDALE – MME PARENT – MME CHAMBOURLIER – MME MOIZAN – M. NOYER
Conseillers Municipaux**

AFFAIRE N° 6 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port de La Capte- Budget primitif - Exercice 2014

M. LE MAIRE : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 33 VOIX

**11 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO – M. CARRASSAN – MME TORNATO – MME MONFORT – M. CUNEO – M. GIRAN – MME RITONDALE – MME PARENT – MME CHAMBOURLIER – MME MOIZAN – M. NOYER
Conseillers Municipaux**

AFFAIRE N° 7 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Port Auguier- Budget primitif - Exercice 2014

M. LE MAIRE : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 33 VOIX
11 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO – M. CARRASSAN – MME TORNATO –
MME MONFORT – M. CUNEO – M. GIRAN – MME RITONDALE – MME PARENT –
MME CHAMBOURLIER -- MME MOIZAN –M. NOYER
Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 8 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Eau - Budget Primitif - Exercice 2014

M. LE MAIRE : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 33 VOIX
11 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO – M. CARRASSAN – MME TORNATO –
MME MONFORT – M. CUNEO – M. GIRAN – MME RITONDALE – MME PARENT –
MME CHAMBOURLIER -- MME MOIZAN –M. NOYER
Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 9 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Budget primitif – Exercice 2014

M. LE MAIRE : Lecture de la délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 33 VOIX
11 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO – M. CARRASSAN – MME TORNATO –
MME MONFORT – M. CUNEO – M. GIRAN – MME RITONDALE – MME PARENT –
MME CHAMBOURLIER -- MME MOIZAN –M. NOYER
Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 10 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget primitif 2014
Office de tourisme (EPIC)

M. LE MAIRE : Par délibération n°14 en date du 11 Février 2011, le Conseil Municipal a décidé de transformer l'office de tourisme qui était un établissement public administratif en établissement public industriel et commercial.

Dès lors, les dispositions de l'article L 2231-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, lui sont applicables. Cet article prévoit que le budget de l'office de tourisme, délibéré par le comité de direction, doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

M. NOYER : Concernant le budget de l'office de tourisme, dernièrement les membres du comité de direction du tourisme ont été convoqués, ils étaient convoqués lundi dernier à 14 h 30, nous nous y sommes rendus mais à 14 heures, nous avons été avertis que ce CODIR était annulé. La plupart des membres de ce CODIR était là et ils ont été surpris par cette annonce et ceux qui étaient là ont fait savoir qu'ils allaient démissionner de ce CODIR.

Je crois que tout le monde était d'accord pour être satisfait, il y avait une unanimité dans ce CODIR pour être satisfait des résultats de l'office de tourisme et pourtant il semble qu'il y ait un malaise, est-ce que vous avez ressenti ce malaise et si oui, est-ce que vous avez une solution pour le faire disparaître ?

M. LE MAIRE : Je pense que la meilleure personne pour vous répondre, c'est la présidente de l'EPIC tourisme, je donne donc la parole à Jeannine Golé.

Mme GOLÉ : Je vais répondre à votre première question concernant le CODIR du Lundi 16 Décembre à 14 heures 30. J'ai fait savoir par mail à Mme DE LA FOREST autour du 6 ou 8 décembre, qu'il m'était absolument impossible pendant le mois de Décembre, de mettre en place un CODIR, d'abord parce qu'il y avait des préparations de dossiers extrêmement importants au niveau de la Commune et nous sommes en train d'en débattre et ensuite parce que j'ai des obligations personnelles et familiales qui m'empêchaient de me libérer entre le moment où je suis à la Mairie et celui où je suis dans ma famille, chez moi, tout simplement. Madame De la Forest a passé outre et je vous ferai remarquer qu'elle vous a adressé un document qui n'est pas signé donc ce CODIR n'avait aucunement lieu d'être et je lui avais demandé de le reporter au début du mois de Janvier, ce dont nous avons toutes les deux décidé de le faire pour le 8 Janvier 2014. Voici ma réponse.

Quant au malaise M. NOYER, il existe, tout le monde le sait, tout au moins tout le monde l'imagine et si vous le permettez, je le réglerai justement au CODIR du mois de Janvier. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 33 VOIX

11 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, Mme MONFORT, M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, Mme MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 11 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Cadence d'amortissement des immobilisations.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 35 VOIX

9 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, Mme MONFORT, M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 12 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget principal - Subventions aux associations 2013

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement au bénéfice des « Vitrites d'HYERES », qui permet aux commerçants de financer leur chauffeur des voitures électriques.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 37 VOIX

7 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, Mme MONFORT, M. CUNEO, Mme MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 13 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Subventions aux associations - Autorisation à Monsieur le Maire de signer les conventions avec les associations bénéficiaires de subventions supérieures ou égales à 23 000 €.

M. LE MAIRE : Cela nécessite la signature à chaque fois d'une convention avec l'association en question et il faut une délibération spécifique. Je vous rappelle que le montant de ces subventions est maintenu bien sûr par rapport à l'an dernier.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 33 VOIX

11 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, Mme MONFORT, M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, Mme MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 14 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Emprunt de 570 000 € contracté par le CCAS de la Ville d'Hyères auprès de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur, pour le financement des dépenses d'équipement 2013 - Avis conforme du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Je dois vous rappeler que le conseil d'administration du CCAS réuni en début de semaine a émis un avis favorable pour permettre le financement, c'est un emprunt d'équilibre pour permettre le financement des dépenses de l'année 2013.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 33 VOIX

11 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, Mme MONFORT, M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, Mme MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 15 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Délégations de Service Public - Présentation des rapports annuels 2012 à l'autorité déléguée

M. LE MAIRE : Cela concerne « Elior », l'exploitation du Casino des Palmiers, le Garage Saint Gervais pour la fourrière, la SEERC pour le service des eaux, VINCI PARK pour la gestion de nos parkings, la délégation de service public des plages du domaine public maritime, M. Thierry LAVERGNE « La Baie des Vahinés » et délégations de service public des plages du domaine public communal, Mme Sylvette BUS.

DELIBERATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

AFFAIRE N°16 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Institution de la Prime de Fonction et de Résultat au bénéfice des agents du cadre d'emploi des Attachés.

M. LE MAIRE : Il s'agit en fait de la transcription du décret sur les attachés territoriaux et je signale au passage qu'il n'y a aucune modification de salaire pour les intéressés.

M. GIRAN : M. le Maire, bien entendu, je voterai cette délibération. J'en profite pour couper court aux rumeurs qui se diffusent spontanément, pour dire que, je pense que c'est souvent le point de vue de ceux qui sont candidats aux élections municipales, il va de soi que si demain j'exerçais des responsabilités, la totalité des primes d'aujourd'hui, prime de Noël et le reste, seraient maintenues, c'est un message que je permets d'adresser au personnel communal qui, semble t'il, n'est pas toujours bien informé.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le lieu mais ce n'est pas grave, ils l'auront tous entendu.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 42 VOIX
2 ABSTENTIONS : Mme MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N°17 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES : Bilan des agents communaux mis à disposition - Année 2013

M. LE MAIRE : C'est une délibération que nous prenons chaque année et vous avez la liste les concernant.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Comme M. BACCI n'est pas là, il n'est pas présent au vote donc vous le mettez absent.

AFFAIRE N° 18 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Approbation d'une convention triennale avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP).

M. LE MAIRE : Le plan d'action qui va être totalement financé par ce fameux comité local à hauteur de 703 000 € prévoit la structuration du dispositif handicap, du recrutement de travailleurs handicapés et enfin l'information et la sensibilité, je vous rappelle que la hauteur de participation s'élève, on l'a dit en début de conseil municipal, à 703 000 €.

Mme ZARCO : Je voulais simplement dire que la qualité du dossier que nous avons présenté a valu les félicitations des 25 membres du jury présent et on a eu l'approbation immédiate.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°19 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs.

M. LE MAIRE : Pour être en adéquation à la dernière C.A.P.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 41 VOIX
2 ABSTENTIONS : Mme MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 20 - DIRECTION des RESSOURCES HUMAINES - Création d'un poste de commissaire d'exposition vacataire.

M. LE MAIRE : Ce poste va être proposé à Mme Danielle HAIRADEDIAN qui va partir en retraite et qui a commencé un gros travail sur la célébration du centenaire de la « der des ders », c'est-à-dire, de la guerre 1914-1918.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 32 VOIX
11 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, Mme MONFORT, M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, Mme MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 21 - ANIMATION - Festival National du Film d'Hyères les Palmiers - Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer la convention avec l'Association «Ciné ma Région».

M. PELLEGRINO : Rapporteur

M. LE MAIRE : Autorisation pour signer la convention avec l'association « Ciné ma Région », attribution d'une subvention de la part de la Ville d'un montant de 100 000 €

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 32 VOIX
11 ABSTENTIONS : M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, Mme MONFORT, M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, Mme MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N°22 - ANIMATION - Les HYvERnaLES - Festival international des arts pour la jeunesse - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention avec l'association 'Pôle Jeune Public'

M. PELLEGRINO : Rapporteur

M. LE MAIRE : Autorisation aussi que vous allez peut être me donner de signer pour les HYvERnaLES, la convention avec le Pôle Jeune Public de T.P.M.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N°23 - CULTURE ET PATRIMOINE - Théâtre Denis - Convention avec l'association 'Les Amis du Festival International de Musique d'Hyères' - Autorisation à Monsieur le Maire de signer.

M. PELLEGRINO : Rapporteur

M. LE MAIRE : C'est une délibération qui concerne une convention avec les Amis du Festival International de Musique d'HYERES. C'est pareil, c'est récurrent.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 24 - CULTURE ET PATRIMOINE - Remparts du château - Travaux d'entretien - Demande de permis de construire - Autorisation à Monsieur le Maire de signer.

M. PELLEGRINO : Rapporteur

M. LE MAIRE : On va demander un permis de construire, maintenant c'est ainsi que cela se passe, pour continuer à réhabiliter, à restaurer l'ensemble du Vieux Château et les remparts du Château.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 25 - CULTURE ET PATRIMOINE - Remparts inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques - Travaux d'entretien 2014 - Demande de subvention à l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles

AFFAIRE N° 26 - CULTURE ET PATRIMOINE - Remparts inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques - Travaux d'entretien 2014 - Demande de subvention au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. PELLEGRINO : Rapporteur

M. LE MAIRE : On va demander pour ces travaux, une subvention auprès du Ministère de la Culture, Direction Régionale des affaires culturelles et au Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 27 - CULTURE ET PATRIMOINE - Campagne obligatoire de ravalement de façades - Règlement secteur Limans - Autorisation à Monsieur le Maire de signer.

AFFAIRE N° 28 - CULTURE ET PATRIMOINE - Campagne obligatoire de ravalement de façades - Règlement secteur Clémenceau - Autorisation à Monsieur le Maire de signer.

M. PELLEGRINO : Rapporteur

M. LE MAIRE : Plusieurs aménagements sont déjà réalisés comme vous le savez, en cours ou projetés à court terme sur les secteurs République, c'est pratiquement fini, Béal, Portalet, Savonnier, Oustaou Rou, Limans et Clémenceau et pour cela la Commune d'HYERES qui lors d'une délibération adoptée le 12 Mars 2010 avait décidé de lancer cette campagne de réhabilitation en subventionnant à hauteur de 40% les travaux des propriétaires.

Je propose à vos voix, la délibération n° 27 et la délibération n° 28.

Je mets aux voix les deux délibérations : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 29 - CULTURE ET PATRIMOINE - Archives - Travaux de numérisation 2014 - Demande de subvention à l'Etat- Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles

M. AMIC : Rapporteur

M. LE MAIRE : Charles AMIC vous propose des travaux de numérisation pour 2014 et pour cela on demande une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

M. AMIC : Avec cette délibération qui vient d'être votée, les 2/3 du don Durieux, c'est-à-dire, 62 000 négatifs seront numérotés et je voulais dire également à l'assemblée que le service des archives municipales mais également la médiathèque et le musée ont été mis à l'honneur dans le catalogue des archives de France où justement beaucoup de bien est dit de la manifestation « Hyères so british ». D'ailleurs, l'affiche très originale a été reproduite et a été éditée dans ce catalogue et les remerciements vont aux services des archives, de la médiathèque et également le musée, tous font un travail formidable.

M. LE MAIRE : Puisque Charles m'en donne l'occasion, tu as remercié tes services et moi je te remercie personnellement parce que tu fais un travail dans l'ombre mais on voit la patte de l'historien, je voudrais aussi citer par exemple, toutes les plaques qui sont mises à travers la vieille ville, tout le monde les a remarquées et je tiens à te le dire encore devant tout le monde que tu fais un travail remarquable. Merci Charles.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°30 - SPORTS - SAOS Hyères Toulon Var Basket - Promotion de la Ville d'Hyères par la SAOS HTVB - Saison sportive 2013/2014 - Utilisation de l'Article 30 du Code des Marchés Publics.

M. LE MAIRE : C'est en fait, la délibération n°30, c'est la promotion de la ville d'HYERES par la SAOS HTVB et on leur donne pour cela une subvention de 30 000 €

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 42 VOIX
2 ABSTENTIONS : Mme MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N°31 SPORTS - SAOS Hyères Toulon Var Basket - Subvention de fonctionnement pour missions d'Intérêt Général - Année Sportive 2013/2014 - Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la Convention 2013/2014

M. LE MAIRE : La délibération n°31, c'est 90 000 € pour mission d'intérêt général.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 42 VOIX
2 ABSTENTIONS : Mme MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N°32 SPORTS - SAOS Hyères Toulon Var Basket - Mise à disposition d'équipements sportifs - Saison 2013/2014 - Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer la convention avec la SAOS HTVB.

M. LE MAIRE : La délibération n°32, c'est le HTVB qui nous paie 7 166 € pour occupation des bâtiments qui sont mis à sa disposition.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 33 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Délégation de service public pour l'exploitation d'un Casino à HYERES LES PALMIERS - Avenant n° 5 au cahier des charges - Autorisation à Monsieur le Maire de signer

M. LE MAIRE : Je vous propose d'accepter l'avenant n°5.

Par correspondance du 30 Octobre 2013, Monsieur le Directeur Général Délégué Responsable du Casino, a sollicité la Commune pour la mise en place d'un nouveau jeu appelé « roulette anglaise électronique » 10 postes.

S'agissant de l'octroi d'un jeu supplémentaire, cette autorisation doit faire l'objet d'un avenant. La recette moyenne de ce nouveau jeu est potentiellement estimée et budgétée par le délégataire à 60 000 € à compter de sa mise en place.

L'impact de ce nouveau jeu n'excède pas un montant de 5% donc c'est pour cela que ça peut se régler sous forme d'avenant.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 34 – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Concession de logements de fonction pour le personnel communal – Modification et modalités d’attribution

M. LE MAIRE : Il y a une modification de la réglementation qui a été faite sur le plan national qui demande que les fluides ne soient plus pris en charge par la collectivité et donc nous en prenons acte, je vous propose de voter cette délibération.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N°35 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE- PROPRIETES COMMUNALES - Cession de la propriété cadastrée CP n° 0191 à la société WELDOM - Lieudit « La Vilette »

M. LE MAIRE : Chacun le sait, ce sont les anciens abattoirs qui sont actuellement occupés devant par les services de Mairie Plus et derrière c’est un hangar où l’on stocke du matériel.

Vous savez qu’à côté vous aviez la SAVCO qui a vendu après être partie à la Farlède au bénéfice de Chrono drive, alors vous allez me dire : « vous avez donné l’autorisation ». Non je n’ai pas donné l’autorisation puisqu’aujourd’hui il y a un vide juridique, il n’y a pas d’autorisation à demander, ils peuvent s’installer comme cela. Par contre, ce que je voulais signaler simplement, lorsqu’ils m’ont demandé, ils ont fait une demande de permis de construire, il y avait devant le chrono drive, un projet d’une grande boulangerie de 200 m² que nous avons refusée parce que je considère que cela aurait nui aux commerces de proximité de la gare. Donc à côté, vous aviez cette espèce, je ne dis pas de « verrue » ce n’est pas très beau et à côté vous aviez Costamagna qui a fait un très bel espace. Pour qu’il y ait cohésion dans cette petite zone commerciale, la société WELDOM souhaitait s’agrandir, cela faisait plusieurs mois que nous étions en tractation et les services fonciers ont accepté de vendre ce bien pour un montant de 1 162 000 € qui a fait l’objet d’une évaluation bien sûr de France domaines.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 36 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - CENTRE COMMERCIAL DU NAUTISME - Devenir du site

M. LE MAIRE : Contrairement à ce que M. BACCI dit, il arrive des fois des moments où l’on s’est occupé du port et je ne reviendrai pas sur ses propos mais on en reparlera un jour tous les deux peut être.

Cette délibération concerne le centre commercial du nautisme et le devenir du site.

Je voudrais faire un rappel historique pour rappeler qu'en 1986, des lots avaient été vendus à des professionnels du nautisme avec comme échéance le 31 Juillet 2015, certes en 1986 cela paraissait lointain, c'était la SEMIH à l'époque qui s'était occupée de cela et en 2008 lorsque j'ai rencontré ces professionnels du nautisme, ils m'avaient rappelé qu'ils étaient 37 professionnels du nautisme avec les lots commerciaux qui se retrouveraient à partir du 31 juillet 2015, sans droit, ni titre.

Après de nombreuses rencontres et discussions, il a été constaté qu'au 1^{er} Août 2015, la ville récupérerait ses locaux et que les occupants seraient sans droit, ni titre, vous imaginez la situation d'une entreprise dont on a annoncé la mort, le 1^{er} Août 2015.

La volonté de la commune, ma volonté, la volonté de la majorité municipale a été d'aider ces entreprises et donc le secteur nautique à se pérenniser. Pour cela, nous avons travaillé plusieurs mois, pour ne pas dire plusieurs années, sur ce dossier. Parce qu'il y avait d'abord un premier problème qu'il fallait résoudre, c'était que l'on négociait avec l'Etat, le transfert de la propriété du domaine public maritime portuaire, vers la Commune et cela devait arriver depuis 2007 et n'est intervenu que le 6 Juillet 2012. A partir de là, on avait les mains libres et l'on pouvait discuter directement avec ces chefs d'entreprise. A partir du moment où cette propriété est devenue communale, nous avons pu prendre la main sur ce dossier.

Alors afin de pérenniser ces activités, nous avons décidé de donner aux exploitants des AOT de droits réels, c'est ainsi, selon nous, le seul moyen qui peut leur permettre d'obtenir notamment des emprunts bancaires s'ils veulent développer leur activité. En contrepartie de l'octroi de ces droits réels, ils participeront aux travaux de requalification de ce bâtiment.

Enfin, la volonté a été aussi avancée de donner priorité, c'est-à-dire, maintien des entreprises exploitant dans les lieux au 1^{er} Janvier 2013 et aussi une volonté commune avec ces acteurs économiques, de requalifier le bâtiment et donc cela contribuera à embellir le port.

Je dirais que ce modèle est un peu similaire à ce que le Conseil Général et P.T.P. ont finalisé sur le port de Porquerolles au niveau de la zone artisanale.

Ce projet a reçu l'assentiment des exploitants donc je mets aujourd'hui ce projet à votre sanction.

M. GIRAN : M. le Maire, je me réjouis de la solution qui a été trouvée, je sais qu'elle était complexe, la Municipalité et les services de la Mairie ont bien travaillé, les occupants aussi et c'est vrai que l'un qui m'est cher et qui a joué un rôle majeur et je voudrais dire que Denis INFANTE a vraiment été très efficace.

M. LE MAIRE : Absolument, on a travaillé en direct avec lui, c'était l'économie qui était en compte....

M. GIRAN : Absolument.

M. BACCI : Excusez-moi, je suis encore délégué au nautisme donc je voudrais juste dire que j'approuve la démarche qui a été faite par votre équipe évidemment, là on le met sur la forme mais sur la question de fond dans l'ancien projet de restructuration du port, je souhaiterais que soit mise une clause dans cette démarche, que si jamais un projet de restructuration du port, déciderait que ces bâtiments venaient à disparaître pour une raison ou pour une autre....Attendez, M. le Maire, laissez-moi exposer une hypothèse, ce n'est qu'une hypothèse, ça pourrait devenir un projet, tout le monde sait très bien qu'une extension du port sur le domaine maritime aujourd'hui est impossible compte tenu de tous les paramètres de Natura 2000 et cie, je ne vais pas y revenir, là aussi vous êtes mieux placé que moi puisque vous êtes Président du Parc, et la solution est de gagner des places de port à l'intérieur du périmètre maritime. L'idée que j'é mets aujourd'hui, c'est de dire que si vous pérennisez et je soutiens parfaitement et je m'en réjouis, l'idée que vous soutenez les professionnels du port de reconduire une concession ou un bail, je souhaiterais que vous mettiez en plus dans ce projet, la possibilité que si un jour il y a un projet de restructuration, ces mêmes professionnels pourront être reconduits dans un projet nouveau de restructuration. C'est une question qui se posera vraisemblablement dans un avenir.

M. LE MAIRE : Je ne ferai pas cette proposition parce que j'en ai discuté en amont avec ces entreprises, ils ne veulent pas quitter et de toute façon c'est cette délibération que je mets aux voix.

Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 42 VOIX

2 ABSTENTIONS : Mme MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N°37 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Propriétés communales-cession des parcelles cadastrées EX n° 34 et Ex n° 35- Route de Giens

M. LE MAIRE : Chacun a bien compris qu'il s'agit de la propriété Riviera Résidence. Je voudrais reprendre l'historique.

Le 31 Décembre 2009, j'ai demandé à mes services de récupérer les clés puisque je savais que le bail emphytéotique au bénéfice de cette société s'arrêterait au 31 décembre 2009 et là, le bailleur, Monsieur BELLALOU m'a répondu : « je ne vous rends pas les clés »... et son avocat m'a dit : « parce que nous, l'interprétation qu'on en fait, c'est que nous sommes maîtres des lieux jusqu'en 2039 ».

A partir de là, deux solutions s'offraient à moi : soit je partais en guerre sur une procédure contentieuse longue et coûteuse et pendant ce temps le bâtiment aurait continué à se dégrader, soit j'entamais des négociations et comme j'ai tendance à être un peu non violent, je me suis dit que plutôt que les armes, la négociation serait bénéfique et je profite de l'occasion pour remercier nos cabinets d'avocats conseils VEDESI et CGCB qui nous auront permis de valider les différentes étapes longues des négociations qui ont lieu depuis le début de l'année 2010.

Alors, comme je vous l'ai dit, dans ce cadre la ville souhaite vendre le terrain de Riviera Résidence à la société Riviera développement pour un prix de 6 000 000 € avec une estimation du prix des domaines de 5 400 000 €, puisque l'on a eu une estimation il y a quelques jours, nouvelle estimation.

Cette délibération, de mon point de vue, est en fait la traduction d'une promesse qu'a faite en son temps Léopold Ritondale, qui avait souhaité à l'époque vendre ce terrain à M. Guy Maurice BELLALOU, j'ai les délibérations qui datent de 2008 ou 2007.

Cette délibération qui avait été préparée, pour les raisons que chacun de vous savent puisque vous savez qu'il était très malade, n'a pu être votée.

Aujourd'hui, la vente de ce terrain va permettre à Monsieur Guy Maurice BELLALOU de proposer un projet d'hôtellerie de luxe sur notre Commune et je pense, on l'a suffisamment dit dans cette enceinte, que la ville d'HYERES serait tout à fait favorable à la création de beaux hôtels.

Nous vendons aujourd'hui ce terrain à la société Riviera Développement. Cette société est en cours de création et elle est domiciliée dans les Yvelines avec un capital de 5 millions d'euros. Ce sera une société par action simplifiée avec actionnaire unique et elle appartiendra à la société Immo Val de France, filiale de la Banque Populaire et j'ai ici d'ailleurs un courrier de la société Immo Val de France ainsi qu'un courrier de Maître Vérignon avec lequel vous vous en doutez, je travaille en contact permanent, qui me confirme bien entendu que la vente ne pourra intervenir qu'une fois la société dûment créée et enregistrée bien entendu.

Je précise que la vente proposée aujourd'hui sera faite sans condition suspensive d'obtention de permis de construire.

Par ailleurs, les acheteurs ont un projet d'hôtel et de résidence hôtelière. La ville qui tient à avoir des garanties a donc demandé à Maître Vérignon, l'insertion d'une clause dite « propter rem » dans l'acte de vente qui permet de garantir une destination hôtelière du terrain même si d'aventure de nouveaux propriétaires achetaient les lieux.

M. GIRAN : M. le Maire, là encore je crois qu'il s'agit d'une opération nécessaire et souhaitable. Quand nous critiquons les ventes du domaine public, je répète, ce n'est pas, quand il s'agit de terrain où la commune n'a pas vocation, par exemple ici à devenir hôtelier, donc il est naturel que l'on trouve un destinataire.

Deuxième réflexion, le fait que ce soit Monsieur BELLALOU, ne peut que me satisfaire dans la mesure où pour les baux emphytéotiques, il y a un droit moral de suite pour celui qui l'a longtemps occupé et bien entendu, que ce soit Monsieur BELLALOU ou Monsieur X, il y a là un tour de table et des capacités importantes qui vont se développer et vous avez raison aussi de souligner le travail des avocats et de l'autre côté Maître ESCAPLES qui est un avocat hyérois de très grande qualité parce que c'est très complexe.

Juste une question, je pense que vous pouvez supprimer la contradiction qui me semble apparaître, il est dit dans la délibération « ...**la résidence de tourisme à destination hôtelière qui fera l'objet de vente lot par lot....** » et un peu plus loin, pour cette destination hôtelière et résidence de tourisme, on parle de « **caractère temporaire de l'hébergement...** ».

M. LE MAIRE : En fait, si vous voulez, là aussi on a voulu prendre des garanties et il s'est passé la même chose à côté, à Riviera Beach qui a été récemment, comme vous le savez, racheté par BELAMBRA et lorsque j'ai reçu la première fois, les nouveaux acheteurs, les représentants de BELAMBRA, cela s'est très mal passé parce que je n'aime pas trop les résidences hôtelières. Les résidences hôtelières, si l'on ne prend aucune garantie, cela risque de se transformer en logements, en studios et c'est la raison par laquelle, la résidence hôtelière, le principe on le sait, c'est qu'un privé achète un appartement donc il y a des ventes à la découpe. Par contre, la garantie que je voulais avoir c'est que et c'est pour cela que l'on parle de séjour temporaire, c'est que ça ne devienne pas des studios ou d'hébergement définitif pour des gens mais que leur gestion soit rattachée au fonctionnement de l'hôtel et c'est cela que vous avez dans la délibération.

M. GIRAN : Je comprends l'exigence mais si la vente lot par lot peut être faite à un particulier, le particulier pourra rester de façon définitive....

M. LE MAIRE : Non.

M. GIRAN : Pourrait-on éventuellement préciser ?

M. LE MAIRE : Il a un bail commercial en plus, ce qui fait qu'il ne peut pas rester.

M. GIRAN : Mon interprétation peut être.....lot par lot à des sociétés qui elles reloueront mais si la vente est faite directement à un particulier, voilà....

M. LE MAIRE : En achetant, si vous voulez, le particulier sait qu'il ne pourra pas avoir la jouissance de son appartement puisqu'il a en même temps un bail commercial avec l'hôtel, c'est pour cela qu'on a voulu au maximum ficeler la chose.

Mme MOIZAN : M. le Maire, je m'interroge, ce site ne fait pas partie du secteur « grand site », il n'y a pas de problème par rapport à l'environnement, pas de protection particulière et il n'y a pas de mesures non plus qui sont prévues pour la protection de l'environnement, le développement durable, etc... ?

M. LE MAIRE : L'opération « grand site » n'a jamais dit qu'on allait sanctuariser le lieu, on allait au contraire continuer à protéger les espaces naturels et je crois qu'au dernier conseil municipal on a encore acheté des terrains que l'on va encore gérer et protéger mais il est bien évident que l'opération « grand site » prend en compte le développement durable et dans le développement durable, eh bien vous avez les développements économiques et dans le développement économique sur la presqu'île de Giens, c'est le tourisme et c'est la raison pour laquelle, je me réjouis que ce lieu redevienne un lieu de vie qui ne l'était plus depuis une trentaine d'années.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 42 VOIX

2 ABSTENTIONS : Mme MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N°38 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Octroi d'une autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public constitutive de droits réels à la SARL SOMAT - 63 Rue du Docteur ROBIN

M. LE MAIRE : Je vais vous demander de retirer de l'ordre du jour cette délibération. C'est un peu dans la même continuité que le centre du nautisme. C'est la société la voilerie Russo à qui je voulais proposer la même chose mais on n'a pas reçu l'estimation de la location de France Domaines, donc je vous propose que l'on reporte cette délibération.

DELIBERATION RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

**AFFAIRE N°39 - COMMERCE-GESTION FONCIERE ET DOMANIALE -
L'AYGUADE - LOT n° 109 - M. et Mme JAINE- Avenant au bail emphytéotique en
augmentation de durée**

Mme GALLOU : Classiquement c'est juste un avenant en augmentation de durée, M. et Mme JAINE ont obtenu l'attestation de non contestation de la conformité suite à la construction d'un étage supplémentaire. Je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant de prolongation de durée du bail à intervenir, le bail expirera donc le 31 décembre 2053.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 40 - COMMERCE ET GESTION FONCIERE ET DOMANIALE- Bail
emphytéotique hors lotissement - Scission copropriété 'Le Pinédou' - parcelle
cadastrée EY n° 24- Boulevard d'Alsace Lorraine**

Mme GALLOU : La commune a consenti, le 4 Février 1988, un bail emphytéotique à la société civile immobilière « Le Pinédou » sur une parcelle de 8858 m². Ce bail emphytéotique prend fin le 3 Février 2034 mais il s'avère que l'emphytéote qui est une copropriété comprend deux bâtiments identifiés A et B, les copropriétaires du bâtiment A seuls souhaitent acquérir ce bien en pleine propriété et c'est la raison pour laquelle il est nécessaire de scinder la copropriété et de créer deux assiettes distinctes comportant chacune un des deux bâtiments.

L'assemblée générale de la copropriété a adopté le principe de la scission et approuvé les conditions juridiques, financières et matérielles. Un plan de division parcellaire a été établi par un géomètre qui divise la parcelle initiale en deux nouvelles parcelles de 4630 m² pour l'une qui supportera le bâtiment B et 4228 m² pour la seconde qui supportera le bâtiment A, copropriété le Pinédou. Cette scission donnera également naissance à deux nouveaux baux emphytéotiques qui auront la même durée que le bail initial et qui expireront donc le 3 Février 2034. La redevance sera calculée au regard des superficies de chaque parcelle. Tous les frais liés à cette opération sont à la charge de la copropriété Le Pinédou.

Il vous est donc demandé aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux nouveaux baux emphytéotiques et l'acte de scission de la copropriété.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 41 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE -
Lotissements communaux de l'Ayguade, la Capte, la Bergerie, le Pousset-
Modalités de vente aux emphytéotes- Modifications**

Mme GALLOU : Rapporteur.

Mme GOLÉ : Pour des raisons familiales d'emphytéote, je vais sortir pendant la cette délibération.

M. GIRAN : Je respecte totalement l'attitude de Mme Golé dont on connaît l'éthique mais je regrette que M. Lobry n'ait pas adopté la même attitude.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas du tout le même cas.

M. GIRAN : Je pensais que c'était cela.

M. LE MAIRE : Mme Golé avait des parents, qui sont décédés depuis, qui avaient acquis une propriété sous forme de bail emphytéotique à l'Ayguade en 1963. En, je me trompe peut être d'une année ou deux, 1995 le papa de Mme Golé a décidé de faire donation à sa fille, la sœur de Mme Golé, de ce bien. Depuis le papa et la maman sont décédés et c'est la sœur qui est propriétaire.

M. LOBRY est actuellement propriétaire d'un bail emphytéotique et nous allons, si vous êtes d'accord avec la proposition que je fais, avantager les emphytéotes pour l'acquisition, donc M. LOBRY a proposé de démissionner, ce que j'ai accepté mais M. LOBRY est toujours mon ami.

En prenant en considération l'attachement des emphytéotes hyérois pour leur bien, leur volonté de pérenniser leur patrimoine, et afin de permettre d'accéder à la propriété, j'ai proposé, il y a quelques mois d'organiser un groupe de réflexion en collaboration avec plusieurs partenaires dont l'association des propriétaires locataires des baux emphytéotiques, les groupes d'opposition municipaux, le groupe majoritaire, les CIL concernés, les usagers des services publics locaux hyérois.

La synthèse de cette commission de réflexion m'est parvenue il y a quelques semaines et je rappelle que le groupe GIRAN, je lis le rapport, était en accord avec le principe de la vente à la valeur vénale.....

M. GIRAN : Intervention micro fermé....Bien sûr que non.....

M. LE MAIRE : Alors c'est parfait alors donc vous notez « bien sûr que non ». Le groupe ROUX suggérait de transformer les baux emphytéotiques en baux à construction. Le groupe de M. NOYER proposait des baux d'habitation mais il était bien conscient que la Commune ne pouvait à terme entretenir tous les biens. Il proposait donc de les vendre à un bailleur social.

Le CIL du Pousset proposait de vendre au prix du terrain. Le CIL de l'Ayguade proposait un système de rachat en crédit bail et l'association « démocratie locale et participative » représentée par M. BANES proposait de récupérer les biens pour y réaliser des logements sociaux. Quant à l'association des usagers des services publics locaux représentée par M. TUDESCO proposait une soule pour le bâti et d'appliquer un prix au m² pour le terrain.

Après avoir pris l'attache de différents organismes, afin de déterminer aussi les possibilités juridiques, nous avons consulté France Domaine, on a consulté des services de la préfecture, la proposition que je vous fais aujourd'hui c'est de ne plus baser le prix de vente sur l'estimation de la valeur vénale libre, c'est-à-dire, sur l'ensemble du terrain et de la construction mais plutôt sur l'indemnité de résiliation anticipée du bail établi par France Domaine avec un plafonnement de l'abattement. C'est-à-dire, au-delà de 15 ans restant à courir, on considérera que c'est 15 ans ; si c'est 19 mais on dira que c'est 15 quand même, mais si c'est inférieur à 15 ans on appliquera le nombre d'années réel.

Vous avez compris ? Je répète. Oui, c'est compliqué. On rachète par anticipation donc s'il reste par exemple 19 ans, on ne prendra pas en compte les 19 ans, le nombre d'années plafond ce sera 15 ans et si c'est inférieur à 15 ans, on appliquera la date normale, c'est-à-dire, que s'il ne reste que 13 ans on appliquera 13 ans, etc... Et pour calculer l'indemnité de résiliation anticipée, on vous a mis une formule qui nous a été donnée par France Domaine et cette formule en fait, elle sépare la valeur du terrain encombré estimée par France Domaine et deuxièmement, la valeur de la construction.

Donc, si vous lisez bien la formule, vous voyez :

La valeur du terrain encombré (évaluée par France Domaine) + la valeur de la construction / (1 + taux d'intérêt) qui est à 4%, puissance n = nombre d'années restant, c'est-à-dire, 15 maximum, 14, 13, 12, etc....

Est-ce que l'on se suit plus moins ?

M. ROUX : Pour que l'on comprenne, il faudrait que vous preniez un exemple chiffré parce que c'est compliqué quand même.

M. LE MAIRE : On va le chercher.

Je vous disais, c'est parti du fait que quand la Commune vend actuellement un bien à un emphytéote par anticipation, c'est-à-dire, qu'il reste un certain nombre d'années et que vous allez chez le notaire et que vous avez une valeur globale de vente, ce n'est pas légal à mon avis, pourquoi ? Parce que la Commune vend un terrain qui lui appartient mais tant que la fin du bail n'a pas été atteinte, la propriété appartient au bailleur.

Donc, en fait on fait payer des droits d'enregistrement, ce que l'on ne devrait pas faire, c'est pour cela que l'on sépare les deux, la valeur du terrain encombré et d'autre part, le logement, on les ajoute mais il faut les séparer et de plus on a remarqué une chose, c'est que récemment encore cela c'est passé. On avait un terrain en bord de mer avec une espèce de baraque, un cabanon disons en très mauvais état, il y a eu une estimation du prix des domaines, qui était très basse, la personne qui a racheté, eh bien elle peut détruire ce cabanon et faire une belle maison. Si à l'inverse, quelqu'un avait eu une belle maison, eh bien il aurait payé le bien beaucoup plus cher. C'est la raison pour laquelle, afin de garantir les intérêts de la Commune, cette dernière propose aussi de procéder préalablement à l'évaluation de l'état d'entretien de l'immeuble.

C'est la raison pour laquelle, un architecte sera mandaté afin d'assister les agents communaux dans la réalisation de cette mission et il y aura trois niveaux d'entretien qui seront déterminés par ce groupe d'experts.

Niveau 1 : On considérera que l'entretien de l'immeuble est bon ou très bon et alors le prix de vente sera l'indemnité de résiliation anticipée, selon le calcul que je vous ai donné et en plus, on appliquera une minoration de 10% à l'estimation de la construction émise par France Domaine, puisque vous savez que quand France Domaine fait son estimation, il y a l'estimation du terrain encombré et l'estimation du bâti.

Niveau 2 : Si l'état de l'entretien est moyen, le prix de vente sera l'indemnité de résiliation et on n'appliquera aucune baisse supplémentaire.

Niveau 3 : Si l'état d'entretien est jugé mauvais, que l'immeuble est en ruine ou lorsque le terrain est nu, la Commune refusera de vendre.

De plus, dans un souci de préservation des deniers publics, ces dispositions seront assorties d'une clause anti spéculative. Toute revente, dans un délai de moins de dix ans, donnera lieu à une clause de préférence en faveur de la Commune au prix d'acquisition initial réactualisé en fonction de l'indice INSEE. Ou, dans l'hypothèse, de la réalisation de travaux d'amélioration ou d'extension après le rachat du bail par l'emphytéote, le coût desdits travaux seront pris en compte et estimés par un expert.

Permettez-moi pour cette délibération qui a été difficile à mettre au point, de remercier tout particulièrement Frédérique GALLOU, je dois dire qu'elle s'est arrachée les cheveux lorsqu'elle a mené les réunions mais c'était assez compliqué.

Avant de vous passer la parole M. GIRAN, je vais vous donner un exemple de calcul que m'a demandé Francis ROUX et il a raison.

On va partir d'un exemple réel :

Estimation France Domaine : valeur vénale, la construction : 552 000 €. Le terrain 103 000 €. Coût actuel 655 000 €. Opposition durée restant à courir limitée à 15 ans. Taux 4%. On applique la formule :

$552\,000 / (1 + 0,04)$ à la puissance 15 = 306 506 € et non les 552 000 € auxquels je rajoute les 103 000 €, cela nous fait 409 506 €

Donc, au lieu de payer, comme c'est le cas actuellement 655 000 €, l'emphytéote paiera 409 506 € soit une baisse de 245 000 €.

Je continue, si d'aventure, la clause où l'on remarque que le bâti est très bien entretenu, dans ces cas là on appliquera 10% à la construction, c'est-à-dire, aux 552 000 € donc enlèvera encore 55 200 € et donc on enlèvera aux 409 506 €, les 55 200 €

Voilà ce que j'avais à vous dire et à vous proposer.

M. GIRAN : C'est une délibération très importante, il y a 6 ou 7 ans, elle avait valu entre les candidats et le futur maire élu, un débat important. Je me rappelle que celui qui allait devenir maire disait que la construction devait être exclue à la valorisation du terrain....

M. LE MAIRE : Tout à fait.

M. GIRAN : Ce qui était une erreur productive électoralement mais qui a fait perdre trois ans économiquement.....

M. LE MAIRE : On n'est pas loin du terrain, le prix du terrain nu mais pas encombré.

M. GIRAN : Nu ou encombré....

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le même prix.

M. GIRAN : Ce qui avait été dit était totalement faux, je me rappelle pour que les choses soient claires que dès cette époque là, j'indiquais que la valeur du bien devait être fonction de la durée restant à courir du bail. Donc, je ne peux qu'approuver six ans après ce qui a valu les résultats électoraux que l'on sait.

Ceci étant, je ne suis pas sûr Monsieur le Maire, que la présentation que vous avez faite ait été totalement comprise. En tous les cas, ce que je crois, pour revenir et répondre indirectement à Monsieur ROUX, quand un bien à 15 ans ou moins d'échéance, enfin quand l'échéance est distante de 15 ans au moins, la valeur c'est la valeur au prix du marché, il n'y a pas d'abattement.

M. LE MAIRE : Pourquoi n'y a-t'il pas d'abattement ? Mais ce n'est pas vrai ce que vous dites !

M. GIRAN : Je crois que vous dîtes le contraire.

M. LE MAIRE : Mais c'est faux, attendez là encore, j'ai pris un exemple concret...

M. GIRAN : Vous n'avez pas compris, prenez votre délibération....

M. LE MAIRE : Je n'ai pas compris, cela fait plusieurs mois que j'y travaille....

M. GIRAN : C'est cela alors qui est terrible.

M. LE MAIRE : En matière de calcul, je pense que je suis meilleur que vous.

Actuellement sur une propriété estimée à 655 000 €, l'emphytéote va payer 409 506 €

M. GIRAN : Combien restera t'il à courir du bail ?

M. LE MAIRE : Il reste 15 ans là dans l'exemple

M. GIRAN : Il reste 15 ans ?

M. LE MAIRE : Mais si vous aviez écouté et pris des notes comme Monsieur ROUX vous ne me reposeriez pas la question.

M. GIRAN : Alors écoutez, il faudrait réécrire complètement la délibération qui indique que n est le nombre d'années restant à courir jusqu'à 15 ans, qui....

M. LE MAIRE : C'est ce que j'ai dit mais vous ne m'avez pas écouté, et si c'est 19 ans on n'appliquera que 15, si c'est moins de 15, on appliquera la valeur réelle, vous ne m'écoutez pas.

M. GIRAN : n , c'est 4 si c'est 19 ans.

M. LE MAIRE : Non, mais non, vous n'avez rien compris, n c'est 15.

M. GIRAN : Je pense que j'ai compris, je pense que vous n'avez rien compris mais dans ces conditions, je vote contre parce que c'est une absurdité....

M. LE MAIRE : Par contre, je constate, à moins que Mme GALLOU soit une menteuse....

LA TRANSCRIPTION EST IMPOSSIBLE, SUPERPOSITION DES VOIX

M. GIRAN : Madame Gallou, je suis désolé....

M. LE MAIRE : ... Vous n'êtes pas d'accord sur le principe de la vente à la valeur vénale...

M. GIRAN : Non, non.

M. LE MAIRE : Ecoutez, c'est...

M. GIRAN : Je vais terminer mon intervention comme cela je dirais, le service des domaines sera juge et ce n'est pas faute pour moi d'avoir des relations avec eux, pour tout bien qui est séparé de l'échéance depuis plus de 15 ans, il y a un abattement qui est fonction, d'après votre délibération, de la durée restant à courir jusqu'au 15 ans. Donc, si vous avez 60 ans encore, cela fait 45 ans n , si vous avez 30 ans, ça fait $n = 15$, si vous avez 20 ans, $n = 5$ et quand vous êtes dans les 15 ans, il n'y a pas d'abattement, voilà la réalité.

M. LE MAIRE : Mais c'est faux, c'est votre compréhension et vous n'avez rien compris, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, je suis triste pour vous.

M. GIRAN : Et c'est cela la justice, pourquoi ? Parce que quelqu'un qui a encore 40 ans de possession ou de location, il maîtrise complètement le bien et vous voudriez qu'il n'ait pas d'abattement ou qu'il ait le même abattement que quelqu'un qui a 15 ans ?

En tous les cas, si votre interprétation est bonne, je vote contre, si comme je le crois vous n'avez pas compris la délibération.....

M. CICOLETTA vous pourriez peut être intervenir ?

M. LE MAIRE : Non, pas besoin de M. CICOLETTA pour intervenir et vous évitez d'interpeller les gens sans que l'on vous donne la parole, celui qui parle c'est moi.

Mme MOIZAN : Sur le fond M. le Maire, en effet un principe doit être affirmé, celui que les emphytéotes puissent accéder à la propriété de leur résidence principale qu'ils ont construite à un prix préférentiel avec le souci évidemment que cette aide ne soit pas détournée de son objet.

Nous devons répondre à l'attachement que les emphytéotes hyérois ont pour leur bien en maintenant l'affectation de ceux-ci exclusivement en résidence principale.

En cas de revente, ces logements devraient pouvoir revenir en priorité à des actifs hyérois, en recherche eux de résidence principale et en tout état de cause la plus value revenir à la Commune.

M. LE MAIRE : C'est ce qui est prévu.

Mme MOIZAN : Je ne dis pas l'inverse Monsieur le Maire. Nous regrettons par contre de ne pas avoir accès à la synthèse dont vous faites état et qui a justifié a priori cette délibération et nous trouvons tout à fait inopportun de devoir traiter cette question importante sans plus d'informations.

Nous regrettons que la campagne qui s'annonce s'imisce dans un débat complexe et qui pour nous, aurait sollicité beaucoup plus de sérénité pour pouvoir se prononcer et beaucoup plus de débats.

Dans ces conditions, nous voterons contre votre délibération.

M. LE MAIRE : Merci, les hyérois vous remercient.

M. ROUX : Mes Chers Collègues, la question des modalités de vente aux emphytéotes est un enjeu, comme vous le voyez, complexe et unique. Cela vous l'aviez rappelé dans votre introduction, l'enjeu c'est la recherche entre l'équilibre, entre les intérêts de la Commune et ceux légitimes des emphytéotes.

De cette délibération, je ne suis pas juriste comme vous le savez, alors j'ai pris le temps de me renseigner. J'ai pris le temps de consulter des avocats de droit public....

M. LE MAIRE : Moi aussi.

M. ROUX : Moi aussi, je ne vous interromps pas Monsieur le Maire, laissez moi finir, c'est énervant ce que vous faites chaque fois de couper la parole aux gens Monsieur le Maire, et même des représentants de Préfecture pour connaître leur point de vue sur ce sujet parce que c'est un débat important pour la Ville d'HYERES.

Ce qui ressort des entretiens, ce sont les points suivants et là je rejoins Mme MOIZAN, vos délibérations ne nous donnent pas tous les éléments permettant de se faire une idée complète de la proposition qui est faite aujourd'hui en Conseil Municipal.

En effet, vous faites mention de consultations auprès de France Domaine et de la Préfecture sans document joint à la délibération. J'ajoute que vous ne nous avez pas informés des raisons économiques et juridiques qui ont poussé à écarter des propositions à la commission de Mme GALLOU. Il y a donc un défaut d'information, Monsieur le Maire, ce point pourrait vous être reproché lors du contrôle de légalité par Monsieur le Préfet.

Dans leur recherche, ils ont noté que la Ville de Castelnaudary avait été dans une situation similaire, une résiliation des taux des baux emphytéotiques et l'ensemble des pièces avait été transmis au Conseil Municipal.

Sur la proposition en elle-même, celle qui consiste à substituer le prix de vente en valeur vénale par une indemnité de résiliation anticipée du bail, tous les experts que j'ai pu consulter soulignent que manifestement cela peut être préjudiciable à la Commune, vu qu'elle renonce à l'encaissement du prix de vente, une simple simulation, là vous l'avez bien faite je crois, permet de voir qu'un bien estimé à 655 000 € vous le vendez 409 500 €.

Effectivement, c'est donc un risque de recours au motif d'une vente à prix inférieur d'un bien du domaine public, surtout pour les biens donnés à bail récemment et là c'est un peu la question qu'évoquait M. GIRAN pour une très longue période.

J'ajoute, personnellement, qu'un point m'a étonné dans cette délibération, c'est celui du choix du taux à 4%. Ce n'est ni le taux de l'inflation, ni le taux des obligations du Trésor qui sert généralement de référence. Donc, là encore il y a un élément qui pourrait être source de protestation ou d'annulation par le Préfet.

Je crois que tout le monde l'a compris, il y a nécessité de trouver une solution pour les habitants de l'Ayguade, de la Capte, de la Bergerie.

Je reste favorable à ce que ces baux emphytéotiques puissent être cédés aux habitants qui le souhaitent dans le respect et l'équilibre des intérêts de la Commune et des habitants.

Je voudrais attirer votre attention, Monsieur le Maire, sur les risques qui se posent avec cette délibération et croyez-moi, ils sont nombreux.

Dans ces conditions, je m'abstiendrai sur cette délibération et je m'en remettrai à l'avis de Monsieur le Préfet et de son contrôle de légalité.

M. LE MAIRE : Nous aussi.

M. ROUX : Bien sûr.

Plutôt que de créer une commission qui n'a pas été en mesure de trouver une solution acceptable, vous l'avez dit vous-même, j'aurais proposé un audit juridique et financier de cette situation auprès d'un cabinet d'avocats indépendants afin que l'on puisse trouver une solution qui ne crée pas une telle instabilité juridique.

J'ajoute, vous avez dit qu'effectivement vous étiez favorable à des baux à construction sur lequel notre groupe s'était prononcé.

J'ajoute que je reviens un peu sur ma position, ce n'est pas que je suis favorable mais dans ce cas de figure, il ressort que nous sommes en zone, non pas inondable mais submersible, ce qui veut dire que si nous transformons les baux emphytéotiques en baux à construction, la municipalité serait obligée de donner des permis et là, elle serait obligée de demander à ce que les maisons soient toutes relevées sur pilotis parce que l'on pourra nous opposer le cas de mini « tsunami » comme cela s'est passé déjà dans notre Commune, dans les années 1920 – 1915 et peut être plus loin ou moins loin, on pourra opposer ces permis de construire à la municipalité.

Donc, effectivement, c'est un sujet extrêmement complexe Monsieur le Maire et je vous demanderai tout simplement de reporter peut être cette délibération, de nommer un cabinet d'experts parce que c'est un sujet qui, je crois, concerne 800 familles hyéroises, enfin un certain nombre de familles hyéroises et on ne peut pas en délibérer sans avoir tous.....

M. LE MAIRE : Je vais vous tranquilliser, le cabinet d'avocats nous a bien sûr accompagnés sur cette proposition que je vous fais.

M. GIRAN : Vous notez dans la délibération que le taux d'intérêt est de 4%, c'est noté dans la délibération ? Et si le taux d'intérêt change, que se passe t'il ? Vous reprenez des délibérations chaque fois qu'il change, je demande ?

M. LE MAIRE : Pourquoi pas ? Puisque vous trouvez cette délibération « débile » comme vous l'avez dit...

M. GIRAN : Elle sera déferée, Monsieur le Maire, pour l'intérêt de la ville.

M. LE MAIRE : Si un jour, vous êtes aux affaires, ce dont je doute mais cela c'est un autre problème, eh bien ce jour là, vous pouvez proposer et faire voter une autre délibération.

M. GIRAN : Le seul problème, c'est qu'il ne faut pas que dans les trois ou quatre mois, il y ait un droit qui s'applique et qui crée une inégalité dans le temps. Vous auriez dû, me semble t'il....

M. LE MAIRE : On verra ce que décidera le Préfet.

M. GIRAN : Repousser démocratiquement cette délibération et pour le reste, elle est truffée d'erreurs.

M. LE MAIRE : « Truffée d'erreurs », merci pour les avocats.

Plusieurs interventions non enregistrées, micros fermés.

M. LE MAIRE : De toute façon, vous faites ce que vous voulez, c'est tout.

Intervention d'un élu non enregistrée, micro fermé.

M. LE MAIRE : Ce ne sera pas « retoqué », on verra.

Mme MOIZAN : Ne peut-on pas penser qu'il a urgence à ne pas se prononcer, cela fait 6 ans que vous êtes élu ?

M. LE MAIRE : J'ai pris des engagements auprès des emphytéotes, c'est ma proposition.

Mme MOIZAN : Ah oui, les municipales !

M. LE MAIRE : Non, pas du tout, j'ai créé une commission et cela avait été voté à l'unanimité alors maintenant c'est comme cela.

M. ROUX : Monsieur le Maire, c'est un faux espoir que vous donnez aux emphytéotes.

M. LE MAIRE : On s'est suffisamment exprimé, je mets aux voix :

Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 27 VOIX

3 ABSTENTIONS : M. ROUX, Mme LAGROT LASSERRE, M. DALMAS
13 CONTRE : M. BACCI, Adjoint, Mme GAYMARD, Conseillère Municipale déléguée, M. DI RUSSO, M. CARRASSAN, Mme TORNATO, Mme MONFORT, M. CUNEO, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, Mme MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

Vous demandez à Mme Golé de bien vouloir revenir, s'il vous plaît.

AFFAIRE N° 42 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE -
Rétrocession du bail commercial relatif au local sis 14 Avenue Gambetta

M. LE MAIRE : La ville a mis en place le droit de préemption urbain, c'est là le moyen, de notre point de vue, de redynamiser le commerce local. C'est ainsi que nous avons installé la Sté SOLEILLADO à la place de 36^{ème} Avenue alors qu'une agence immobilière voulait s'installer. Je n'ai rien contre les agences immobilières, je pense que le commerce fait aussi partie de l'activité de la zone piétonne.

Aujourd'hui rétrocession du bail avenue Gambetta au profit de la société INDIGO, ce sera donc un magasin de vêtements et ce sera mieux à mon avis qu'un opérateur téléphonique qui voulait s'installer.

Je rappelle également que nous lançons une procédure sur les anciens locaux de Var Matin, Avenue des Iles d'Or.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 43 - COMMERCE GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Le Port -
Avenue Jean d'Agrève - Acquisition de la parcelle EN 18**

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une parcelle de 35 m2 en vue de la création d'un emplacement supplémentaire de points de colonnes enterrées pour les ordures ménagères et le tri sélectif.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N°44 - BATIMENTS COMMUNAUX - Local poubelle parcelle EN18,
avenue Jean d'Agrève - Demande de permis de démolir**

M. LE MAIRE : Enfin nous allons nous débarrasser de ce vilain local à poubelle à l'entrée du port. Là aussi, certains diront que c'était une petite chose mais pourtant c'est un détail qui attirait l'œil et qui donnait une mauvaise image de la ville.

Je rappelle également que nous avons mis en place, ces derniers jours, des containers enterrés au port et il y en aura encore trois supplémentaires.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 45 - ENVIRONNEMENT - Arrêté préfectoral portant création d'une
zone de protection de biotope au lieu-dit Mataffe - Avis du Conseil Municipal**

M. LE MAIRE : Quand nous avons créé la piste DFCl au dessus de HYERES, sur le Fenouillet, après étude d'impact, il a été convenu qu'il fallait prendre des mesures compensatoires pour les genêts à feuilles de lin qui est une espèce protégée et considérée comme menacée.

C'est la raison pour laquelle, il est pris un arrêté pour la création d'une zone de protection de biotope au lieudit Mataffe.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 46 - COMMANDE PUBLIQUE - AMENAGEMENT /
ENVIRONNEMENT - Elaboration des plans climat énergie territoriaux - Année
2014 - Convention constitutive du groupement de commande - Délibération de
principe**

M. LE MAIRE : Comme vous le savez, la loi Grenelle 2 de l'environnement, prévoit que les communautés d'agglomération ainsi que les communes de plus de 50 000 habitants réalisent un plan climat énergie territorial avec comme objectif atténuation des émissions de gaz à effet de serre et adaptation au changement climatique.

La Commune d'HYERES, au même titre que la Commune de Toulon ou la Seyne sur mer et la Communauté d'agglomération TPM est donc soumise à cette obligation.

La Commune d'HYERES a saisi cette opportunité pour proposer avec les trois autres collectivités concernées, de créer une consultation pour un marché de prestations intellectuelles dont T.P.M. sera le coordonnateur.

Ainsi, le montant est estimé à 40 000 € pour la Commune d'HYERES et 225 000 € pour l'ensemble des parties.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 47 - SIG - Dénomination de voie publique –
Rond Point des Déportés**

M. LE MAIRE : C'est le rond point qui se situe au carrefour entre la route du Réal Martin et le route de Pierrefeu, situation Sauvebonne.

Nous proposons de rendre hommage aux personnes déportées pendant l'occupation de 1942 à 1944 et il est proposé de dénommer le rond point nouvellement créé à l'intersection des voies départementales D12 et D29, Rond Point des Déportés, ceci est fait après proposition de Madame l'Adjointe Spéciale de Sauvebonne et bien sûr accord du Conseil Général qui a en charge la gestion de ce rond point et plus particulièrement du Conseiller Général, responsable du secteur, c'est-à-dire, Marc Giraud.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 48 - SIG - Dénomination de voie privée - CHEMIN DU MUAT

M. LE MAIRE : On avait un petit problème pour un agriculteur qui est au Plan Du Pont qui ne recevait pas son courrier faute de nom.

Il est proposé de dénommer une voie privée, « Chemin du Muat », étant entendu que le muat est un torrent secondaire qui draine les bassins versants situés au Sud du Domaine du Plan du Pont.

Il parcourt un vallon inscrit au plan napoléonien sous la dénomination de « Vallon du Muat » avant de se jeter dans le Gapeau.

Je vous propose cette nouvelle dénomination.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 49 - SIG-INSEE - ENQUETE ANNUELLE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2014 - Rémunération des membres d'encadrement et des agents recenseurs.

M. LE MAIRE : C'est une délibération que nous prenons chaque année, cela concerne onze agents recenseurs oeuvrant sur le Continent et l'agent recenseur oeuvrant sur les îles ainsi que l'encadrement.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 50 - EAU-LITTORAL-PROPRETE - Convention de partenariat entre Agricampus Var et la Ville d'Hyères pour la mise en œuvre de chantier de génie écologique.

M. LE MAIRE : C'est une convention de partenariat entre le lycée Agricampus et la ville d'HYERES pour la mise en œuvre de chantier de génie écologique.

Il s'agit en fait d'une convention pour mettre en place des chantiers de génie écologique, c'est-à-dire, par exemple des chantiers qui permettent la consolidation des berges du Gapeau, en y implantant par exemple des plantes ou des arbustes pour consolider les berges.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 51 - LOGEMENT - Opération Coeur de Ville (OPAH - RU 2012/2017)
- Troisième demande de remboursement auprès du Conseil Régional de
Provence - Alpes - Côte d'Azur pour les aides régionales avancées par la
Commune auprès des propriétaires privés.

M. LE MAIRE : Cela concerne deux dossiers pour un montant d'aide régionale de 15 000 €

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 52 - LOGEMENT - Subventions communales aux programmes de
production de logements sociaux - Autorisation de principe du Conseil
Municipal.

M. LE MAIRE : Cela répond exactement à la question qu'abordait tout à l'heure Mme MOIZAN, à savoir que plutôt que de payer la fameuse amende SRU qui, cette année, va s'élever à 650 000 €, il est proposé ici d'utiliser cet argent pour financer des programmes de logements sociaux supplémentaires, c'est-à-dire, des logements pour nos enfants et ce, afin qu'ils ne partent pas habiter dans d'autres communes, dans le moyen ou le haut Var, donc que ces enfants quittent nos écoles et que les parents ne consomment plus sur la Commune.

Je pense que c'est une opération d'intérêt municipal.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 53 - POLITIQUE DE LA VILLE - Validation de l'enveloppe financière
dédiée au CUCS au titre de la programmation 2014.

Mme PILON : Rapporteur

M. LE MAIRE : C'est simplement la validation de la participation de la Commune dédiée au CUCS au titre du programme 2014 et nous maintenons la même valeur, à savoir 275 000 €

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 54 - COMMANDE PUBLIQUE - POLICE MUNICIPALE - Fourrière
Automobile - Délégation de Service Public - Avenant N° 2**

Mme PILON : Rapporteur

M. LE MAIRE : Je vous propose une prolongation de trois mois en faveur de la fourrière municipale, l'avenant n°2 puisque pour des raisons techniques, le marché d'appel d'offres n'a pas pu encore être finalisé.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 55 - COMMANDE PUBLIQUE - POLICE MUNICIPALE - Mise en
place d'une fourrière automobile - Délégation de Service Public - Années 2014
à 2020 - Délibération de Principe**

Mme PILON : Rapporteur

M. LE MAIRE : C'est exactement ce que je vous disais avant, c'est-à-dire, la mise en place d'une délégation de service public concernant la fourrière automobile, nouvelle DSP pour les années 2014-2020.

M. NOYER : Oui, une observation. Il semble que la société actuelle occupe un peu de façon exagérée l'espace donc on aimerait bien qu'au cahier des charges, il soit mis des précisions à ce sujet.

M. LE MAIRE : Puisque Madame la Présidente du CIL de la Bayonne est présente ici, je pense qu'elle a rencontré longuement mon chef de la police municipale, je sais que des avancées se sont passées et sachez que nous ferons en sorte qu'il n'y ait aucune gêne et nous avançons dans ce sens et les contacts sont permanents.

M. NOYER : Je vous remercie d'avoir pris en compte notre demande.

M. LE MAIRE : C'est fait par anticipation.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 56 - DIRECTION PREVENTION ET SECURITE - Point d'Accès au Droit - Autorisation à M. le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional PACA

Mme PILON : Rapporteur

M. LE MAIRE : Je vous demande l'autorisation que vous allez, je suppose, m'accorder de solliciter une subvention de 15 000 € habituels pour le bon fonctionnement du Point d'Accès au Droit.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 57 - DIRECTION PREVENTION ET SECURITE - Point d'Accès au Droit - Autorisation à Monsieur le Maire de signer l'avenant à la convention constitutive du Conseil Départemental d'Accès au Droit du Var.

Mme PILON : Rapporteur

M. LE MAIRE : Elle concerne toujours le Point d'Accès au Droit.

Je vous demande l'autorisation de signer un avenant à la convention constitutive, suite à l'arrivée dans le CDAD, c'est-à-dire, le conseil départemental d'accès au droit du département du Var, du Conseil Régional PACA, ainsi que de la Communauté d'Agglomération dracénoise qui intègre le dispositif.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 58 - PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) - Régie à autonomie financière du Port Saint-Pierre - Consolidation de cinq emplois à durée déterminée par la conclusion de cinq contrats à durée indéterminée.

M. LE MAIRE : Nous vous demandons, suite à un vote favorable de la régie autonome des ports de consolider cinq emplois à durée déterminée par la conclusion de cinq emplois à durée indéterminée qui sont, je vous le rappelle, des contrats de droit privé.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 59 -PORTS - PORT d'HYERES (Saint-Pierre) : Exonération totale ou partielle des bateaux participant aux différentes manifestations nautiques - Année 2014.

M. BACCI : Rapporteur

M. LE MAIRE : C'est une délibération que nous prenons tous les ans et elle est de 50% du tarif passager pour toutes les manifestations applicables un jour avant à partir de 12 heures et un jour après jusqu'à 12 heures.

Pour les redevances d'amarrage concernant la SAILING WORLD CUP HYERES TPM ainsi que l'étape du TOUR DE FRANCE A LA VOILE, celles-ci bénéficieront d'une exonération complète et incluent toutes redevances pour les occupations et les stationnements sur les terre-pleins du port, hors zones d'activités pour les remorques, chapiteaux et aires affectées aux manifestations, ainsi que les redevances d'utilisation de la cale de mise à l'eau pour les bateaux concurrents et accompagnateurs.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 61 – DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Redécoupage des cantons – Avis du Conseil Municipal

M. LE MAIRE : Il s'agit de la délibération que je vous ai demandée de rajouter à l'ordre du jour et qui concerne un avis que je vais demander de donner au Conseil Municipal et qui concerne le redécoupage des cantons d'HYERES.

Je voudrais à ce propos, rappeler que nous avons adopté la semaine dernière, c'était vendredi dernier, une délibération, bien sûr largement majoritaire, au Conseil Général dans ce sens.

Pour information, je voudrais rappeler que la ville d'HYERES est divisée en trois sur le plan cantonal, il y a le canton Est, Conseiller Général en titre : Francis ROUX, le canton Ouest, Conseiller Général en titre : votre serviteur et la partie Nord, les Borrels et Sauvebonne, qui permettent de relier l'actuel canton de la Crau, c'est-à-dire, Carqueiranne, la Crau, la Londe.

Le projet que propose l'Etat, c'est que la totalité de la ville d'HYERES, deviendra un canton mais on va soustraire certains quartiers qui seront rattachés à la Crau.

Le nouveau quartier de La Crau comportera dans HYERES, le quartier des Borrels, ça c'était le cas, Sauvebonne, c'était le cas mais aussi le quartier de Chateaubriand qui sera rattaché à la Crau. Une partie du Paradis sera rattachée à la Crau. Le Mont Soleil sera rattaché à la Crau et presque la moitié des riverains de l'avenue Alphonse Denis donc on est en plein centre ville, du XVème Corps et de l'Avenue de Rottweil mais aussi Madame la Présidente du CIL de la Bayorre, la moitié de la Bayorre, le Fenouillet, Beauvallon Bas, les Loubes.

Alors, ces nouveaux périmètres même s'ils respectent sur le papier, le principe de continuité administrative, sont en fait de mon point de vue complètement incohérents lorsque l'on regarde le relief de nos paysages, la réalité du territoire et les habitudes de vie des habitants. Pour donner un exemple : s'il ne fallait pas emprunter les routes d'HYERES pour rejoindre le chef lieu du canton de la Crau, eh bien il faudra qu'un habitant du Mont Soleil mette son sac à dos et prenne son âne pour monter la colline....

En fait, ces nouveaux quartiers d'HYERES, vont être rattachés au nouveau canton de La Crau. Ce nouveau canton de la Crau perd Carqueiranne mais il comprendra La Crau, La Londe, toutes les parties d'HYERES, Bormes les Mimosas, Le Lavandou et Le Rayol Canadel, donc si le Conseiller Général est élu au Rayol Canadel, eh bien il faudra que les habitants du Mont Soleil ou du Paradis ou de la Bayorre, se rendent au Rayol Canadel.

Je vois une belle incohérence, parce que l'on nous parle de Communauté d'Agglomération, on en traverse trois pour le canton de la Crau. On nous parle de cohérence territoriale, HYERES avec CARQUEIRANNE, LA CRAU, LA LONDE, il y avait une cohérence, on regarde maintenant vers l'Est, c'est nouveau. Donc, en fait on a créé des enclaves du Canton de la Crau dans le Canton d'HYERES.

A titre d'exemple, les collèges qui sont un des symboles de la compétence du département, eh bien en effet, l'intégralité des élèves des quartiers hyérois du canton de la Crau, elle ira dans un collège d'un autre canton, c'est-à-dire qu'en général c'est Marcel Rivière, c'est Gustave Roux ou c'est Jules Ferry, c'est une situation surprenante pour ne pas dire arbitraire qui va, je pense, un peu plus désintéresser les habitants de cette structure. Je voudrais rappeler que les taux de participation à cette élection avaient été très bas. On aurait voulu que plus personne ne s'y intéresse, que l'on ne s'y serait pas pris autrement.

Ce découpage démographique, pour ne pas dire purement mathématique, risque de générer une fois de plus, comme je vous le disais, un manque de lisibilité de l'action des futurs conseillers généraux et par ricochet, un sentiment de perte de légitimité de l'institution départementale mais si j'étais mauvaise langue, je me dirais, n'est-ce pas le but ?

Pour les raisons évoquées et considérant que l'exposé des motifs de la loi n°2013-402 du 17 Mai 2013 n'est pas respectée, s'agissant de la volonté de moderniser le régime électoral des assemblées départementales, en privilégiant notamment le lien étroit qui lie le conseiller général et son territoire.

Deuxièmement, considérant que le caractère démographique, plus ou moins 20% par rapport aux chiffres de la population moyenne de 43 834 par canton, aurait permis à minima de conserver les quartiers enclavés au sein du canton...J'aurais très bien compris qu'il y ait un seul canton d'HYERES mais avec tous ses quartiers.

Troisièmement, considérant que les critères relatifs à la limite des nouveaux cantons n'est pas respectée. En effet, le Conseil d'Etat a indiqué qu'il y avait lieu, sauf raisons impérieuses, de respecter l'intégrité des communes...Eh bien, ce n'est pas le cas pour Hyères, une fois de plus.

Considérant que le territoire de chaque commune doit être continu, c'est effectivement le cas du point de vue administratif mais aucunement du point de vue géographique, puisqu'en fait le Fenouillet, ce n'est pas les quartiers Nord de HYERES du reste du canton.

Considérant que le bouleversement de la carte cantonale ne saurait intervenir sans transparence et concertation, une réelle concertation aurait dû précéder la publication du projet de délimitation des nouveaux cantons et ne saurait se borner, seul avis consultatif du Conseil Général d'exiger par la loi.

La concertation aurait dû s'effectuer de manière plus formelle avec les conseillers généraux, avec les maires, les principaux élus intercommunaux, les partenaires du département, dans le respect du principe de subsidiarité inscrit à l'alinéa 2 de l'article 72 de la Constitution du 4 Octobre 1958, des fondements et des exigences de la Démocratie ainsi que de la tradition républicaine.

Pour ces raisons évoquées, nous estimons que les Conseillers Généraux qui vivent la réalité du Canton et qui portent les projets de développement à l'échelle de leur territoire, sont les plus à même d'en exprimer les solidarités géographiques, humaines, économiques, sociales et culturelles.

C'est pour toutes ces raisons que je demande au Conseil Municipal d'approuver l'abandon de ce découpage des cantons, tel qu'annoncé et notamment ceux concernant la commune d'HYERES, compte tenu des incohérences mentionnées ci-dessus.

Je voudrais rappeler simplement à chacun d'entre vous que lors du vote fait par l'assemblée constituante du Conseil Général, vendredi dernier, les élus socialistes se sont abstenus et n'ont pas voté contre le projet.

M. ROUX : Mon Cher Collègue du Conseil Général, je suis tout à fait d'accord avec cette proposition, j'ajoute que le Préfet a fait une chose qui me paraît impardonnable aux représentants de l'Etat dans notre beau département du Var.

Le département du Var, nous l'avons construit depuis 20 ans en territoires, nous avons fait un département du Var avec 8 territoires cohérents qui sont des bassins de vie, des bassins d'emplois et de cohérence géographique.

Lorsqu'on voit le découpage qu'a fait Monsieur le Préfet de ces territoires, sans dessus dessous, ça part du Nord, du Sud, il n'y a plus de territoires, plus rien n'est valable.

C'est pour cela que j'irais encore plus loin dans votre démarche, Monsieur le Conseiller Général du Canton Ouest...

M. LE MAIRE : Ici, je suis le Maire.

M. ROUX : Oui, vous êtes Maire et Conseiller Général...ce serait de faire une pétition dans les quartiers et faire signer les habitants d'HYERES, dans les quartiers qui sont touchés par ce nouveau découpage du Préfet. Parce qu'il est bien évident comme vous l'avez souligné, qu'il y a 40 – 45% de votants dans les élections cantonales, en général ce n'est pas une élection, en effet, qui passionne beaucoup et là je vous garantis que si les habitants du Mont Soleil ou de la Vieille Ville ou de Fenouillet se retrouvaient à voter pour un Conseiller Général qui serait du Canton de la Crau, avec un chef lieu sur la Crau, ils ne se déplaceront pas, ce qui va accentuer le désert électoral pour ces élections.

Je crois que là il faut se mobiliser Monsieur le Maire en tant que Hyérois et que Hyères retrouve son entité complète, on peut bien laisser Sauvebonne ou les Borrels pour avoir une continuité territoriale parce qu'il y a un bassin de vie qui est cohérent avec l'agriculture et la vigne mais les quartiers comme la Vieille Ville, le Mont Soleil et Fenouillet, n'ont rien à faire dans un canton craurois.

Mme MOIZAN : En la matière, notre position est totalement différente. Vous avez noté la continuité territoriale, il ne me semble pas que ce projet mette à mal la représentation de la population, les gens ne se retrouveront pas sans représentant, si les gens ne s'intéressent pas à la politique, malheureusement je ne pense pas que ce soit une question de découpage des cantons.

M. GIRAN : Je suis totalement d'accord avec cette motion. On est dans une ville, me semble t'il, qui a besoin d'unités, elle est déjà très grande, très dispersée et là on est en train de l'écarteler avec des curieuses idées. Au-delà du projet de loi, de la loi que je conteste parce que je crois que ces critères ne sont pas bons et que binôme posera plus de problèmes qu'il n'en résoudra, sauf plus si affinités, mais au-delà de cela on comprend mal, par exemple dans le découpage de Monsieur le Préfet, qu'il n'ait pas mis Collobrières avec les villes du Lavandou et de Bormes, c'est un canton, plutôt que d'aller chercher Le Rayol ou Collobrières, plutôt que d'amputer le nord de la ville d'HYERES. Honnêtement au-delà du reste et de la dimension politique, je crois qu'il y a à retravailler le sujet et je vote des deux mains la motion.

M. DI RUSSO : Monsieur le Maire, je suis tout à fait d'accord avec cette motion. Il est évident que je n'ai absolument pas compris le triturage au niveau de la ville d'HYERES, je dois dire qu'il fallait y penser, il fallait l'inventer ! J'ai toujours pensé qu'effectivement il pouvait y avoir une reconstitution de cantons avec Carqueiranne, avec la Crau ou avec Collobrières par exemple mais jamais je n'aurais pensé à encore redécouper la ville d'HYERES.

D'autre part, Monsieur le Maire, le Rayol Canadel, là effectivement il n'y a rien au niveau identité. La ville d'HYERES est déjà assez grande comme cela. Les Borrels, Sauvebonne, O.K mais c'est déjà quand même un problème alors là-dessus je suis tout à fait d'accord avec cette motion qui effectivement sur le découpage est vraiment incompréhensible.

M. NOYER : Il est vrai que ce découpage pose un certain problème mais enfin il ne faut pas oublier que cette loi a l'avantage d'aller vers la parité.

M. LE MAIRE : Merci M. NOYER.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 42 VOIX

2 ABSTENTIONS : Mme MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

Je donne rendez-vous, pour ceux qui le veulent et je souhaite que vous soyez plus nombreux au-delà des clivages politiques, que nous soyons nombreux pour lever ensemble le verre de l'amitié.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

SEANCE LEVEE A 11 HEURES 25